

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2350

24 septembre 2013

SOMMAIRE

CEREP Investment S S.à.r.l.	112800	Glanbia Luxembourg S.A.	112762
CEREP La Chapelle S.à r.l.	112761	G.L. et F. Simone & Fils Immobilière ...	112759
Eastman Chemical Luxembourg Sàrl ...	112756	Golden Century S.A.	112762
Elettra Investments S.à r.l.	112755	Gotan Développement S.A.	112762
Enumdns S.A.	112754	Grabow S.à r.l.	112763
EQT SR Holding S.à r.l.	112754	Grosvenor International S.A.	112763
Essers Luxembourg S.A.	112754	Grosvenor Retail European Properties S.A.	112763
Etablissement Massen S.A.	112755	Guerine S.A.	112764
Fabu S.A.	112754	Hämelmaous S.A.	112799
Fairway S.A.	112754	Hannah S.A.	112763
Faris S.A.	112758	Hausman Invest S.A.	112799
Fashion Style S.à r.l.	112756	Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l.	112800
Feos S.à r.l.	112757	H.B.N. Services S.A.	112764
Fidcoserv S.à r.l.	112757	H.I.G. Europe - Brand Addition S.à r.l. ..	112764
Fiduciaire de Mersch	112757	Highfield Invest S.A.	112756
FIF NPL S.à r.l.	112758	High Wealth Investments International S.à r.l.	112755
Filvest Management S.à r.l.	112760	Hofibel Investments S.A., SPF	112757
Financière d'Etudes et de Constructions (FINECO) S.A.	112758	Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l.	112762
Finwork Holding S.A.	112758	IHG CORE Holdings (Europe) S.à r.l. ...	112800
First Atlas (IX) Lux S.A.	112755	Immobilière Sanem SA	112764
First LHF Holding S.à r.l.	112756	Incoterm Holding S.à r.l. SPF	112758
Flagstone Capital Management Luxem- bourg SICAF - FIS	112800	Infra-Invest Brownfield	112760
Fläkt Woods Finance (Luxembourg) Sàrl	112756	Infrastructure PPP Africa Fund S.C.A., SI- CAV-FIS	112763
F.L. Promo Sàrl	112755	Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l.	112759
FM Investment	112759	Intimis Investments S.A.	112759
Fonds Rusnano Capital SA	112757	Jadeite S.A.	112764
FRANCORCHAMPS MOTORS Luxem- bourg, Succursale Luxembourgeoise de GINION WATERLOO	112761	JKV European Investments S.A.	112762
FR Solar Luxco	112761	Matterhorn Mobile Holdings S.A.	112799
FW Europe Financial Holdings S.à r.l. ...	112761	QS PDI S.A. SICAR	112765
FW Holdings S.à r.l.	112759	QS PDI S.C.A. SICAR	112765
GE Polish Retail Feeder S.à r.l.	112760	Rodra Investissements S.C.S.	112790
GERP Luxembourg S.à r.l.	112760	SEB Private Equity Opportunity III Mana- gement S.A.	112790
GestComPro Europe Sàrl	112760		

Enumdms S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 120.519.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.06.2013.

Référence de publication: 2013108930/10.

(130131843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

EQT SR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108935/10.

(130132753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Essers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1B, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 63.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 30/07/2013.

Référence de publication: 2013108942/10.

(130132028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Fabu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 159.271.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FABU S.A.

Signature

Référence de publication: 2013108969/12.

(130132378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Fairway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour compte de Fairway S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013108970/12.

(130132343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Elettra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 80.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Elettra Investments S.à r.l.
Représentée par Damien Nussbaum
Gérant

Référence de publication: 2013108902/13.

(130132613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

High Wealth Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.687.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013109056/11.

(130132423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Etablissement Massen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 94.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108943/10.

(130132371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

F.L. Promo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.024.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108955/10.

(130132018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

First Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 162.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108961/10.

(130132825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Eastman Chemical Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 27.913.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013108909/13.

(130131821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Highfield Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.101.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013109057/11.

(130131939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

First LHF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.431.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108962/10.

(130132001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Fläkt Woods Finance (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108964/10.

(130132902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Fashion Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108972/10.

(130131986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Fonds Rusnano Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 155.461.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 July 2013.

FONDS RUSNANO CAPITAL S.A.

Représentée par ZIFFER.LU

Mme Maria Tkachenko

Référence de publication: 2013108966/13.

(130131993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Hofibel Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.808.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013109072/11.

(130132303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Feos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6587 Steinheim, 19, Am Flouer.

R.C.S. Luxembourg B 122.992.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013108973/10.

(130132740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Fidcoserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 45.049.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108974/10.

(130132016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Fiduciaire de Mersch, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.436.

Le Bilan abrégé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108975/10.

(130132429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Faris S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 37.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette version remplace la 1^{ère} version (art. 6bis du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 concernant le RCS) déposée le 08/01/2013 sous le numéro de dépôt L130003889.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013108971/13.

(130132991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Incoterm Holding S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 81.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INCOTERM HOLDING S.à r.l. SPF
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013109106/11.

(130132742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

FIF NPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 130.297.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, rectifiant et remplaçant ceux publiés sous la référence L130050177.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108976/10.

(130132106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Financière d'Etudes et de Constructions (FINECO) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 70.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108978/10.

(130132166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Finwork Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108982/10.

(130132125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

FM Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013108988/10.

(130132286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

G.L. et F. Simone & Fils Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108997/10.

(130132154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

FW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 111.025.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108995/10.

(130131970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.001,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l.

Représenté par Damien Nussbaum

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013109085/13.

(130131905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Intimis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.411.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013109116/11.

(130132449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

GERP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.619.

Les Comptes Consolidés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109028/10.

(130132603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

GestComPro Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 8, A Benzelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013109009/10.

(130131966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

GE Polish Retail Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 33.509,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109020/10.

(130132905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Filvest Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013108977/13.

(130132241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Infra-Invest Brownfield, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Infra-Invest Brownfield S.à.r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013109109/11.

(130132332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

FW Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108994/10.

(130131994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

FRANCORCHAMPS MOTORS Luxembourg, Succursale Luxembourgeoise de GINION WATERLOO, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 14, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.755.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013109031/10.

(130132686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

FR Solar Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.974.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 17 juillet 2013.

En date du 17 juillet 2013 l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895 en tant que réviseur d'entreprise agréé et ce avec effet immédiat.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013108989/17.

(130132173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CEREP La Chapelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.712.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2013

La clôture de la liquidation de la Société a été décidée par résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2013.

La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai légal de 5 ans à l'ancien siège social de la Société situé, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108811/17.

(130132813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.733.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109034/10.

(130132307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Golden Century S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109036/10.

(130132155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Gotan Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 75.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109039/10.

(130132153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l.
Représentée par Damien Nussbaum
Gérant

Référence de publication: 2013109058/13.

(130132616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

JKV European Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 25, rue Tony Neumann.
R.C.S. Luxembourg B 83.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JKV European Investments S.A.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013109130/11.

(130131797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Grabow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6493 Echternach, 2, rue des Tonneliers.

R.C.S. Luxembourg B 101.995.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013109041/10.

(130132683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Grosvenor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

Les Comptes Consolidés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109042/10.

(130132940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Grosvenor Retail European Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.586.

Les Comptes Consolidés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109044/10.

(130132604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Hannah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 153.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013109059/12.

(130131911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Infrastructure PPP Africa Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Infrastructure PPP Africa Fund S.C.A., SICAV-FIS

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013109078/12.

(130132441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Immobilière Sanem SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013109101/12.

(130132093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Jadeite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 153.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013109126/12.

(130131910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Guerine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 162.119.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109047/10.

(130132357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

H.B.N. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 73.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109048/10.

(130132474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

H.I.G. Europe - Brand Addition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109049/10.

(130132086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**QS PDI S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions,
(anc. QS PDI S.A. SICAR).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.724.

In the year two thousand and thirteen, on the eight day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereafter referred to as the "Meeting") of QS PDI S.A. SICAR (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, on 14 November, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") N° 2932 dated 17 December 2007.

The articles of association of the Company (the "Articles of Association") were amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Belvaux, on 31 May 2010, published in the Mémorial under the number 1830 of 7 September 2010.

The Meeting was opened with Jean-Benoît Lachaise, Director, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Daniel Dine, Director, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Anthony Vrenne, administrative and accounting officer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

A. Change of the legal form of the Company, an investment company in risk capital under the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital, as amended (the "Sicar Law"), by converting the Company from a société anonyme into a société en commandite par actions by the creation of two (2) categories of shares being the unlimited share (action de commandité) and the ordinary shares (actions de commanditaires) and reclassification of one (1) share as unlimited share to be held by QS PDI as general partner and sole manager of the Company and all other existing shares as the ordinary shares;

B. Termination of the mandate of each director of the Company as société anonyme in office and discharge to all directors for the performance of their duties up to the present decision;

C. Adoption and restatement of new articles of incorporation in order to adapt them to the new legal form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items hereabove and below (form, name and compartmentalisation)), substantially in the form attached to the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate;

D. Change of name of the Company from "QS PDI S.A. SICAR" to "QS PDI S.C.A. SICAR"; -

E. Creation of compartments and conversion of each existing tracking class into a corresponding and legally segregated compartment according to the article 3 of the Sicar Law;

F. Confirmation that, notwithstanding the restatement of the articles of incorporation of the Company, all resolutions and delegation of power decided by the directors prior thereto shall remain in full force and effect.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the Bureau will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The present Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on Tuesday 25th June, 2013.

IV. It appears from the attendance list that, out of the 7,521,082 shares in issue, 7,192,960 shares are present or represented at the Meeting.

V. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to change the legal form of the Company, an investment company in risk capital under the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital, as amended (the "Sicar Law"), by converting the Company from a société anonyme into a société en commandite par actions.

The Meeting resolved (i) to create two (2) categories of shares being the unlimited share (action de commandité) and the ordinary shares (actions de commanditaires) and to reclassify one (1) share as unlimited share to be held by QS PDI as general partner and sole manager of the Company and all other existing shares as the ordinary shares.

Second resolution

The Meeting resolved to terminate the mandate of each director of the Company as société anonyme in office and, after confirmation of adequate knowledge of the situation of the Company, resolved to grant full discharge to all directors for the performance of their duties up to the present decision.

Third resolution

The Meeting resolved to amend and largely restate the articles of association in order to adapt them to the new legal form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items hereabove and below (form, name and compartmentalisation)).

Fourth resolution

The Meeting resolved to change the name of the Company from "QS PDI S.A. SICAR" to "QS PDI S.C.A. SICAR".

Fifth resolution

The Meeting resolves to create compartments within the Company and to convert each tracking class into a corresponding and legally segregated compartment according to article 3 of the Sicar Law.

Sixth resolution

The Meeting confirmed that, notwithstanding the restatement of the articles of incorporation of the Company, all resolutions and delegation of power decided by the directors prior thereto shall remain in force and effect.

RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION OF THE COMPANY PURSUANT TO THE RESOLUTIONS ABOVE:

Art. 1. Form, Name. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporation in the form of a société en commandite par actions (partnership limited by shares) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), under the name of QS PDI S.C.A. SICAR (the "Corporation").

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 20 hereof, but only with the consent of the General Partner (as defined under Article 9 below). The Corporation will not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Corporation is to invest its assets in securities and other assets representing risk capital within the meaning of article one of the law of 15th June 2004 on investment companies in risk capital (the "SICAR Law"), in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk which they incur.

The Corporation may hold on an ancillary basis liquid assets such as, but not limited to, cash, or bank deposits and money market instruments with a maturity of less than twelve months and may further take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg-City by decision of the General Partner. If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Compartments - Shares - Classes - Eligible Investors.

(a) The capital of the Corporation shall be represented by shares without nominal value comprising at least one share held by the General Partner - associé-gérant commandité (the "General Partner Share", all other shares being referred to as the "Ordinary Shares") and shall at any time be equal to the total net assets of the Corporation as defined in Article 16 hereof. The minimum capital of the Corporation shall be the minimum prescribed by Luxembourg law.

(b) The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments as provided for under article 3 of the SICAR Law (each such compartment, a "Compartment", all the compartments being referred to as the "Compartments"). The shares to be issued in a Compartment may, as the General Partner will determine, be of one or more different classes, the features, terms and conditions of which will be established by the General Partner and specified in the prospectus of the Corporation (the "Prospectus"). Provisions set out in these articles of incorporation regarding Compartments shall apply mutatis mutandis to the class therein.

The General Partner may also launch a class of shares within a Compartment which shall represent the interest in one or more given asset(s) (the "Targeted Asset(s)"). The proceeds of the issue of such a class of shares would then be invested in the relevant Targeted Asset(s) and would confer to the holders of shares in the relevant class an exclusive right over the performance of the Targeted Asset(s) relating to their class and the net income derived therefrom (a "Tracking Class"). The isolation of the performance of the Targeted Asset(s) would be exclusively opposable to the shareholders within the relevant Compartment in which the Tracking Classes have been issued, it being noted that the creditors of the Compartment would have recourse upon any assets of the Compartment unless they have specifically agreed to limit their recourse to the assets attributable to the specific Tracking Class within such a Compartment. In case Tracking Classes have been issued within a Compartment, the General Partner shall within the accounts of the relevant Compartment hold internal accounts for each Tracking Class showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Asset and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto.

The Corporation constitutes a single legal entity, but the assets of each Compartment will be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Compartment, or where applicable of the relevant Tracking Class, and, unless otherwise agreed, the assets of a specific Compartment are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment.

The General Partner may create each Compartment for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any class within a Compartment will be invested in risk capital pursuant to Article 3 hereof.

For the purpose of determining the capital of the Corporation, the net assets attributable to each Compartment will, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital will be the total of the net assets of all the Compartments.

(c) The General Partner is authorized without limitation to issue shares at any time at the net asset value per share determined in accordance with Article 16 hereof. Alternatively, the General Partner may ask to each prospective shareholder to commit to subscribe for shares in a given class on one or more dates or periods as determined by the General Partner and which shall be indicated and more fully described in the Prospectus. Payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on the dates described in the Prospectus. The form of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus and the relevant subscription agreement signed by the shareholder.

The Corporation may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver, at the expenses of the contributing investor unless otherwise decided by the General Partner in the interest of the Corporation, a valuation report from the auditor of the Corporation and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Corporation as set forth under Article 3 hereof.

(d) Shares will be in registered form only. Certificates stating such inscription may be delivered upon request of the shareholder.

In these articles of incorporation, any reference to a Compartment might be construed as a reference to a class of shares if the context so requires.

In the case where liability or expense of the Corporation cannot be considered as being attributable solely to a particular Compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing Compartments pro rata to the net assets of each Compartment or pro rata to the relevant Compartment to which the liability or expense relates.

(e) Shares may only be subscribed by eligible investors within the meaning of the SICAR Law ("Eligible Investors"), i.e. (i) to any institutional investor or professional investor or (ii) any other investor who confirms in writing that he adheres to the status of well-informed investor and who (a) invests or commits to invest a minimum of Euro 125,000 in the Corporation or (b) has obtained an assessment by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2009/65/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

The Corporation shall consider the person into whose name the shares are validly registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1. Transferability

(a) Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a shareholder (a

"Transfer") of the shares shall be made in accordance with the law and the present articles of incorporation and subject in particular to the restrictions provided for in these articles of incorporation.

(b) Any share Transfer made in breach of the provisions of this Article 6 shall be null and void and of no force or effect against the Corporation and the shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the register of shareholders and, until remedied, all the rights and obligations attached to the shares will be exercised and enforced by the transferor holding the shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Corporation or to the other shareholders.

The Corporation will restrict or object to the ownership of shares in the Corporation by any person not meeting the conditions of Eligible Investor as defined in Article 5 above and in article 2 of the SICAR Law.

For this purpose the Corporation will refuse to issue shares and to register the transfer of shares where it appears that this issue or transfer would or could have the effect of allotting ownership of the share to any person not meeting the conditions of Eligible Investor and/or proceed with the enforced redemption of all or some of the shares if it appears that a person does not meet the conditions of Eligible Investor as further described in the Prospectus.

6.2. Transfer of the General Partner Share

The General Partner Share held by the General Partner is not transferable to any person without the consent given at a general meeting of shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation as provided under Article 21 of these articles of incorporation.

In the event of a Transfer of the General Partner Share, the assignee or transferee shall be substituted in the place of the General Partner and admitted to the Corporation as a general partner of the Corporation pursuant to applicable law and with the prior consent of the Luxembourg supervisory authority. Immediately thereafter, such substituted general partner shall hereby be authorized to and shall continue the business of the Corporation.

6.3. Transfer of Ordinary Shares

6.3.1. Notice of the Transfer

a) Any shareholder planning to transfer its shares (a "Planned Transfer") to another shareholder or to a third party must notify the General Partner of this Planned Transfer by registered letter with acknowledgement of receipt (the "Transfer Notice").

b) The Transfer Notice must include the following information in order to be taken into account under the provisions of this Article 6:

(i) the relevant Compartment, the relevant class and the number of shares the Transfer of which is planned (the "Transferred Shares"),

(ii) the price at which the transferee proposes to purchase the Transferred Shares,

(iii) the company name, postal address and tax domicile of the transferor and of the transferee.

6.3.2. Unrestricted Transfers

Provided that the transferor sends a Transfer Notice to the General Partner at the latest fifteen (15) days prior to the date planned for the Transfer, any shares Transfer by a shareholder (A) (i) to a parent company or an Affiliate (as defined in the Prospectus) of this shareholder or (ii) to an investment fund managed by this shareholder or by an Affiliate of this shareholder, or (B) in the event that the shareholder in question is an investment fund, (i) to its management company or (ii) to any investment vehicle which is managed by its management company or by an Affiliate of its management company ("Affiliated Entity") shall be unrestricted.

For the purposes of these articles of incorporation and of this sub-paragraph 6.3.2, an entity is the parent company if, directly or indirectly, it:

(a) holds the majority of the voting rights of this entity; or

(b) has the right to appoint or remove the chairman, the majority of its board of directors or the majority of its supervisory board, as the case may be; or

(c) is a shareholder or partner of this person and controls, alone or pursuant to an agreement with other shareholders or partners, the majority of the voting rights of this person.

The General Partner shall however have the right to prohibit any Transfer which would have the effect of creating a regulatory and/or tax problem for the Corporation or any of the shareholders of the Corporation.

If there are at least two (2) successive Transfers of the same shares to Affiliates or to Affiliated Entities, any Transfer after the first Transfer shall only be unrestricted if the proposed transferee is an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor in the first Transfer.

In any Transfer to a parent company, to an Affiliate or to an Affiliated Entity, if, at any time whatsoever, the transferee in question ceases to be the parent company, an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, then the transferee must, if the General Partner so requests of it, transfer all the shares which had been transferred to it back to the transferor as soon as possible.

6.3.3. Approval

a) Prior approval of the share Transfer: In order to maintain the unity of the Corporation's shareholders, it is agreed that the shares cannot be the subject of a Transfer by their holders to any person, whether or not a shareholder, without the prior and written approval of the General Partner.

b) Pre-emption right: Any Planned Transfer shall be subject to a pre-emption right in favour of shareholders holding class(es) of shares reserved to Quilvest Affiliates as provided for in the Prospectus.

c) Exceptions: shares may be subject of a Transfer, without having to be first approved by the General Partner and offered with priority to class(es) of shares reserved to Quilvest Affiliates as provided for in the Prospectus in the event of an unrestricted transfer referred to in Article 6.3.2.

d) Decision of the General Partner: The decision of the General Partner whether to give its approval is notified to the transferor. Failing notice of a decision within fifteen (15) days following the date of the Transfer Notice shall be deemed a refusal to give approval. The decision does not have to be reasoned.

e) Completion of an approved Transfer: In the event that a Planned Transfer is approved under the conditions provided for above, the transferor having notified it must make the approved Transfer, strictly in the terms and within the period specified in the approval, or, if no period was specified, within sixty (60) days following the date of the approval notice. Should the transferor fail to complete the Transfer within this period, it must again, prior to any share Transfer, comply with the provisions of these articles of incorporation.

Should it happen that the transferor is unable to complete, within this period, the Transfer planned and approved under the conditions provided for above, neither the Corporation nor any of the shareholders shall be bound to redeem the shares in question nor shall either have to indemnify the transferor in any manner whatsoever, nor shall the General Partner approve any other Planned Transfer notified by the transferor subsequently.

6.3.4. Compensation

The Corporation shall be reimbursed by the transferor for any costs incurred with respect to a Transfer. The Corporation may also receive compensation from the transferor, negotiated by mutual consent, if the transferor requires its assistance in seeking a transferee for its shares.

6.3.5. Miscellaneous

The transferee shall become the owner of the shares it wishes to acquire only if the transferee has executed a transfer agreement under which terms the transferee shall irrevocably undertake to assume all outstanding obligations of the transferor, including but not limited to any outstanding Amount Due or to any Undrawn Commitment, as these terms are defined in the Prospectus, under the subscription agreement entered into by the transferor.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex. Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Meetings in any Compartment or class of shares may also be held in circumstances where the rights of the shareholders in the Compartment or the class of shares, respectively, may be changed as a result of the resolutions. Resolutions will be passed in accordance with the majority rules described above for a meeting of shareholders of the Corporation.

Any changes to the status of the Corporation as a société d'investissement en capital à risque shall require the unanimous consent of all shareholders and the prior approval by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of the month of June in each year at 11 a.m.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. General Partner. The Corporation will be managed by QS PDI, a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg (the "General Partner") in its capacity as general partner (associé commandité) of the Corporation.

Art. 10. Powers of the General Partner and Representation of the Corporation. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Corporation's corporate objectives, including all acts of administration and disposition in the Corporation's interest. All powers not expressly reserved by law or these articles of incorporation to the general meeting of shareholders will be exercised by the General Partner.

The General Partner shall have the power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation. It shall have the power on behalf and in the name of the Corporation to carry out any and all of the purposes of the Corporation and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has and shall have full authority in its sole discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Corporation, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Corporation.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Corporation considered necessary for the operation and management of the Corporation, provided however that the holders of shares other than the General Partner Share may not act on behalf of the Corporation without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in these articles of incorporation, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General partner may appoint special committees, such as an investment committee and an advisory committee, as may be described more fully in the Prospectus in order to conclude certain tasks and functions expressly delegated to such Committee(s).

Vis-à-vis third parties, the Corporation shall be validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 11. Actions by the General Partner.

(a) Except as may be expressly limited by the provisions of these articles of incorporation, the General Partner is specifically authorized to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Corporation any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of these articles of incorporation and of the Corporation;

(b) The General Partner, in its sole discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of any service or management agreement;

(c) Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Partner in connection with the management of the Corporation shall become the property of the General Partner.

(d) The General Partner may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Compartments on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Corporation on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg Sicars, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in their respective sales documents.

Art. 12. Liability. The General Partner is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Corporation.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Corporation in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall then only be liable to the extent of their commitment to the Corporation.

Art. 13. Approved Statutory Auditor. The operations of the Corporation and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to good repute and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law. The approved statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders.

The approved statutory auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

Art. 14. Redemption of Shares. Unless otherwise provided for in the Prospectus for a given Compartment, shares of the Corporation are redeemable by the Corporation only upon determination by the General Partner and within the limits set forth by law. No redemption may be requested by the holders of shares. Compulsory redemption may further be decided by the General Partner, e.g. should a shareholder not qualify as an Eligible Investor, under the terms of Article 5 hereof and of the Prospectus under the relevant provisions applicable to delays or defaults in payment.

The Corporation may at the entire discretion of the General Partner redeem shares in any Compartment up to the amount and under the conditions specified by the General Partner in a notice served to the person appearing in the register of shareholders as the owner of shares, specifying the number of shares to be redeemed, the relevant Com-

partment and the Valuation Date as defined hereafter and the date on which such redemption will be effective (the "Redemption Date").

Applications for redemption received in excess of the amount to be redeemed will automatically be rejected.

Immediately after the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice (and whether or not such holder(s) of shares shall have provided the bank account information required below) such holder(s) of shares shall cease to be the owner(s) of the shares referred to in the redemption notice and his (their) name shall be removed as the holder(s) of such shares from the register of shareholders. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the relevant Compartment with respect to the shares so redeemed as from the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice referred to above.

In any case, the redemption notice shall be served upon holder(s) of shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of shares at his (their) last address appearing in register of shareholders or known to the Corporation. The holder(s) of shares concerned shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the redemption price for his (their) shares redeemed (if paid in cash) is to be transferred to.

The redemption price to be paid for each share so redeemed (the "Redemption Price") shall be the Net Asset Value of such share calculated as at the next Valuation Date, less an amount, if any, equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the relevant Compartment's investments as at the Redemption Date in order to make such a redemption.

Payment of the Redemption Price shall be made in cash or in kind. In case of payment in cash, the payment of the Redemption Price shall be made by the Corporation to the bank account indicated by the holder(s) of shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event the holder(s) of shares concerned does not indicate a bank account to which the Redemption Price shall be transferred, the Corporation may either deposit such amount on an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address of such holder(s) of shares appearing in register of shareholders or known to the Corporation, each time at the sole risk and costs of the holder(s) of shares concerned.

Payment of redemption proceeds in kind, if accepted by the shareholder, shall be effected in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report at the expenses of the shareholder from the auditor of the Corporation or at the expenses of the Corporation if so decided by the General Partner in the interest of the Corporation.

Upon payment of the Redemption Price either in cash or in kind, no person interested in the relevant shares redeemed pursuant to the redemption notice shall have any further interest in shares or any of them, or any claim against the relevant Compartment or its assets in respect thereof or of the Redemption Price.

Failure to comply with Drawdown Notice

If any shareholder in any Compartment concerned as further mentioned in the Prospectus fails to pay, in whole or in part, the amount due following a capital call from the General Partner as further defined in the Prospectus (the "Amount Due"), the General Partner may at any time thereafter, send a letter notifying such failure (the "Default") and demanding such payment (the "Defaulting Letter") to such shareholder. The date on which the Defaulting Letter is sent shall be considered the "Default Date".

Consequences for shareholders as from the Payment Date

Interest shall accrue on the Amount Due automatically from the date such amount is due and without any formality whatsoever being necessary, calculated pro rata temporis at a rate determined in the Prospectus (the "Payment Date") for the period as from Payment Date up to the date payment is received by the Corporation or the General Partner (the "Accrued Interest").

Furthermore, the General Partner shall have the right to determine in its sole discretion:

(a) that the shareholder which has defaulted on its payment shall not be entitled to receive any distributions of any kind whatsoever from the relevant Compartment; and/or

(b) that whenever the vote, consent, or decision of a shareholder is required or permitted pursuant to the Prospectus or these articles of incorporation, the exercise of voting rights attached to all the shares in the Corporation held by the Defaulting Shareholders shall be suspended and/or

(c) if such shareholder is a member of a committee set up within the relevant Compartment, such shareholder will be removed from such committee and shall no longer be authorised to attend meetings or participate in any discussions or deliberations of such committee.

Remedy before Default Date

The shareholder may remedy its default by paying the Amount Due and the Accrued Interest, prior to the date indicated in the Defaulting Letter to remedy the default (the "Remedy Date"), which shall not be less than twenty (20) Business Days after the Default Date. In such case, such shareholder shall recover:

(a) its right to receive distributions from the Compartment, including any distributions which took place between the Payment Date and the Remedy Date;

(b) its voting right, it being specified that (i) the shareholder shall not recover the right to participate in any vote, consent or decision which took place between the Payment Date and the Remedy Date, and (ii) any vote, consent or

decision which took place between the Payment Date and the Remedy Date shall not be considered as null or void on the basis that such shareholder did not participate to such vote, consent or decision; and

(c) if applicable, its seat on the committee of the relevant Compartment, it being specified that (i) the shareholder shall not recover the right to participate in any vote of such committee which took place between the Payment Date and the Remedy Date and (ii) any vote of such committee which took place between the Payment Date and the Remedy Date shall not be considered as null or void on the basis that such shareholder did not participate in such vote.

Consequences for shareholders as from the Default Date

For the avoidance of doubt, (i) the Accrued Interest will continue to accrue on any unpaid Amount Due, and (ii) such Defaulting Shareholder shall remain liable for the payment of any and all amounts from time to time called by the General Partner to be paid into a Compartment by the shareholders of the relevant Compartment as further described in the Prospectus (the "Capital Calls") unless otherwise decided, in its sole discretion, by the General Partner in the case for example the General Partner exercises one and/or several of the remedies provided in this paragraph.

In addition to the foregoing, no right, power or remedy conferred upon the General Partner in this Article 14 shall be exclusive, and each such right, power or remedy shall be cumulative and in addition to every other right, power or remedy whether conferred in this Article 14 or now or hereafter available at law or in equity or by statute or otherwise. No course of dealing between the General Partner and any Defaulting Shareholder and no delay in exercising or partial exercise of any right, power or remedy conferred in this Article 14 or now or hereafter existing at law or in equity, by statute or otherwise shall operate as a waiver or otherwise prejudice any such right, power or remedy at any time as from the Default Date. The General Partner shall have the right (but shall not be required) to exercise one or more of the rights described in sections "Exclusion by Compulsory Redemption of shares by the Corporation" and "Purchase Option" below separately, subsequently, collectively or as a single action or as several separate actions.

Exclusion by Compulsory Redemption of shares by the Corporation

The General Partner may decide that all or part of the shares held by the Defaulting Shareholder in the relevant Compartment with respect to which the Default occurred (the "Relevant Shares") shall be redeemed by the relevant Compartment at a purchase price determined in accordance with section "Purchase Price" hereof (a "Compulsory Redemption"). All or part of the Relevant Shares will either be cancelled thereupon or partially or totally transferred to one or more purchasers, including the General Partner, any of its Affiliates, the other non-defaulting shareholders or any third party designated by the General Partner (the "Purchaser").

Purchase Option

Each shareholder irrevocably agrees to sell all of the Relevant Shares to the General Partner or any party who may be substituted in the place of the General Partner as designated by the General Partner (the "Purchase Option"), subject to the terms and the conditions provided herein, if the shareholder has not paid the Amount Due as well as the Accrued Interest on or prior to the Default Date.

The General Partner accepts this Purchase Option as a unilateral irrevocable undertaking to sell on the part of the shareholder with no obligation to purchase on the part of the General Partner and the General Partner reserves the right to exercise such Purchase Option.

Each shareholder is bound by the Purchase Option until the closure of the liquidation of the relevant Compartment. Such Purchase Option granted to the General Partner as an irrevocable right may be exercised by the General Partner at any time as from any Default Date, until the closure of the liquidation of the relevant Compartment.

A non-defaulting shareholder or any third party designated by the General Partner may be substituted for the General Partner in the General Partner's rights arising from section "Exclusion by Compulsory Redemption of shares by the Corporation" herein at the time of the exercise of the Purchase Option or at any time before the transfer of all or part of the Relevant Shares.

The General Partner shall notify the Defaulting Shareholder of the exercise of the Purchase Option and of its intent to purchase all or part of the Relevant Shares by any written means (the "Purchase Notice"). The General Partner will indicate in the Purchase Notice the number of Relevant Shares which will be purchased. The price at which the Purchase Option will be exercised shall be determined in accordance with section "Purchase Price" hereof.

In the event that the General Partner or any party who has been substituted in the place of the General Partner, as the case may be, notifies the exercise of the Purchase Option to the Defaulting Shareholder in accordance with the terms and conditions set out above, and the Defaulting Shareholder does not perform its obligations to transfer all or part of the Relevant Shares in accordance with the terms and conditions set out above or does or fails to do anything that prevents such transfer, the General Partner or any party who has been substituted in the place of the General Partner, as the case may be, may pay the Purchase Price as defined under section "Purchase Price" hereof, into an account held in escrow.

The Purchase Price paid into the escrow account shall be paid to the Defaulting Shareholder as soon as practicable following the transfer of all or part of the Relevant Shares in accordance with the terms and conditions set out above.

Conversion into Class D shares

Further to a Default by a Defaulting Shareholder, the General Partner may also decide to compulsorily convert all or part of the Relevant Shares into Class D shares (the "Conversion into Class D Shares"). The Class D Shares shall have their voting rights suspended in relation to the Corporation and any Compartment ("Class D Shares").

Except for the D Share Payment as provided below, the Class D Shares will not be entitled to any distribution from the Corporation and any Compartment. After the Conversion into Class D Shares as described above, the Defaulting Shareholder may be released by the General Partner from any obligation to pay any future capital calls.

The General Partner is irrevocably authorised to proceed with the conversion of the Relevant Shares into Class D Shares pursuant to the provisions above and proceed with such entries in the register of shareholders of the Corporation as appropriate.

In the event the General Partner decides to proceed with a Conversion into Class D Shares, the Class D Shares will only be entitled to receive distributions from the relevant Compartment for an amount equal to the amount of consideration paid for the issuance of shares of the relevant Compartment less any distribution made in cash or in kind as further described in the Prospectus (the "Net Paid-Up Amount") corresponding to the Relevant Shares converted into Class D Shares (the "D Share Payment"), subject to the payment procedures described in section "Payment Procedures" below.

Purchase Price

In the event the General Partner decides to proceed with a Compulsory Redemption or exercise the Purchase Option, such redemption or purchase shall occur, subject to the payment procedures described in section "Payment Procedures" below, at a price (the "Purchase Price") equal to:

(a) EUR 1 provided that: on the date of the redemption or purchase, the total amount of the total commitments of the Compartment drawdown by the General Partner is less than or equal to 15 % of the total commitments of the Compartment as these terms are further defined in the Prospectus (the "Total Commitments");

(b) the lesser of (i) 30 % of the Net Paid-Up Amount of such Defaulting Shareholder calculated on the day on which the Relevant Shares are transferred or (ii) 30 % of the Net Asset Value of the Relevant Shares on the day on which the Relevant Shares are transferred, or (iii) EUR 1 per share if the Net Paid-Up Amount or the Net Asset Value per share of the relevant Compartment referred to in (i) or (ii) is a negative amount provided that: on the date of the redemption or purchase, the total amount of the commitments of the relevant Compartment drawdown by the General Partner is comprised between 15 % and 50 % of the Total Commitments of the Compartment; or

(c) the lesser of (i) 50 % of the Net Paid-Up Amount of such Defaulting Shareholder calculated on the day on which the Relevant Share are transferred or (ii) 50 % of the Net Asset Value of the Relevant Share calculated on the day on which the Relevant Shares are transferred, or (iii) EUR 1 per share if the Net Paid-Up Amount or the Net Asset Value per share of the Compartment referred to in (i) or (ii) is a negative amount provided that: on the date of the redemption or purchase, the total amount of the commitments of the Compartment drawdown by the General Partner is greater than 50 % of the Total Commitments of the Compartment.

Notwithstanding the Purchase Prices provided in sub-clauses (a) to (c) above, the General Partner may at its sole discretion propose a higher price if it is in the interest of the Corporation or of any Compartments.

Payment Procedures

The General Partner shall deduct the Accrued Interest incurred until the date of payment of the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be, from the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be. In addition, the General Partner shall also deduct the following amounts (collectively referred to as "Default Expenses") from the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be:

(a) any costs or expenses (including any taxes and legal fees) incurred by the Corporation, the relevant Compartment, the General Partner or their Affiliates due to the Defaulting Shareholder's failure to pay the Amount Due and the Accrued Interest; and

(b) any costs (including interest) incurred directly or indirectly as a result of any borrowings entered into by the relevant Compartment to cover any shortfall as a result of the actions of the Defaulting Shareholder; and

(c) in the event of a Compulsory Redemption or Conversion into D Shares, an amount equal to the Defaulting Shareholder's pro rata share of the annual fee received by the General Partner as further described in the Prospectus and any other expenses which would have been payable by the Defaulting Shareholder over the life of the relevant Compartment, had the Default not occurred.

Once the General Partner has deducted the Accrued Interest and the Default Expenses from the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be, the Defaulting Shareholder shall receive the balance, if any, of the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be. Notwithstanding the foregoing, in the event of a Compulsory Redemption or Conversion into D Shares, such balance amount shall only be payable to the Defaulting Shareholder during the liquidation period of the relevant Compartment after all other non-defaulting shareholders have received full repayment of their amount of consideration paid for the issuance of shares of the relevant Compartment as further described in the prospectus (the "Paid-Up Amount") and payment of any Preferential Return as described in the Prospectus for the relevant Compartment.

If the Accrued Interest and the Default Expenses exceed the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be, the difference shall be owed by the Defaulting Shareholder as applicable to the Corporation, the relevant Compartment, the General Partner or their Affiliates.

Transfer of Ownership of the Relevant Shares

The shareholder represents and warrants that in the event of a Compulsory Redemption or a Purchase Option, the Relevant Shares will be redeemed or purchased free of any rights, encumbrances and liens and with full possession.

The General Partner shall be constituted the agent for the redemption, transfer, or conversion of the Relevant Shares and each of the shareholders hereby irrevocably appoints, until the final liquidation of the relevant Compartment, the General Partner as their true and lawful attorney to execute any documents required in connection with such redemption, transfer or conversion if they shall become a Defaulting Shareholder. Each such shareholder undertakes to ratify whatever the General Partner shall lawfully do pursuant to such power of attorney and to keep the General Partner indemnified against any claims, costs and expenses which the General Partner may suffer as a result thereof.

The Defaulting Shareholder undertakes to do all such acts and things, carry out all formalities, and, in particular, execute and deliver all required deeds, acts and documents, and perform all obligations arising thereunder, as may be necessary to give effect to the transfer of the Relevant Shares in particular against any third party.

The Corporation shall make such revisions or cause such revisions to be made to the Register of Shareholders as may be necessary to reflect the change in shareholders.

For the avoidance of doubt, the Compartment shall have the right to issue Capital Calls to non-defaulting shareholders of a Compartment as necessary to make up for the shortfall due to the Default of the Defaulting Shareholder to such Compartment up to the commitment of each shareholder in the relevant Compartment.

Preservation of Rights

When the General Partner exercises a particular right under Article 14, it shall not be prevented from subsequently exercising other rights under Article 14 and/or any other rights at any time.

The rights herein are stipulated in favour of the General Partner and the General Partner in its sole discretion acting in good faith may waive any of such rights without prejudice to any other rights.

Each shareholder acknowledges that the non-performance of its obligations arising under this Article 14 cannot be adequately redressed by monetary damages alone, and, consequently, recognizes the right to seek enforcement of the terms hereof.

Shares of the capital of the Corporation redeemed by the Corporation shall be cancelled.

Conversion of shares from one Compartment or class into another are not allowed unless expressly authorised by the General Partner.

Art. 15. Valuation Date. The net asset value of shares and the redemption and issue prices of shares in each Compartment shall, for the purposes of the redemption and issue of shares, be determined by the Corporation from time to time, but in no instance less than twice annually, as the General Partner by resolution may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Date").

Art. 16. Determination of Net Asset Value. The net asset value of shares (the "Net Asset Value") in the Corporation shall be expressed in Euro as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Corporation, being the value of the assets of the Corporation less its liabilities, by the number of shares of the Corporation then outstanding.

The Net Asset Value of a Compartment and each class shall be calculated by reference to the value of the assets and liabilities attributable to the considered specific Compartment and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such Compartment.

The assets are valued on the basis of their fair value. The value of the Corporation shall be determined using the criteria corresponding to the valuation guidelines and principles set out in the Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital published by the Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), the British Venture Capital Association (BVCA) and the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) and in compliance with accounting regulations applicable on the relevant Valuation Date. In the event of discrepancy between the recommendations of the AFIC, the BVCA and the EVCA and unless otherwise expressly specified for a given Compartment in the Prospectus, the recommendations of the AFIC will prevail.

Interests in unquoted instruments shall be valued on the basis of the General Partner's valuation models, including earnings multiples and discounted cash flow models. In order to determine the most appropriate valuation model, the General Partner will take into account the following criterias:

- the original acquisition cost and the recent developments carried out since the acquisition of the relevant investment;
- the recent transactions operated in similar investments;
- transactions completed by third parties in comparable instruments; and
- reliable indicative offers from potential buyers.

Shares in underlying investment funds ("Portfolio Funds") shall be valued at their last available price or latest official net asset value, as reported or provided by such Portfolio Funds or their administrator. If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares in Portfolio Funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the General Partner such change of value.

The value of securities which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange or on any active regulated market shall be based on the latest available price published or, if appropriate, on the bid price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities.

The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof.

Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest.

The values expressed in a currency other than the reference currency of a Compartment will be converted at the applicable exchange rate in Luxembourg on the relevant Valuation Date.

The General Partner is authorised to draw up or amend the rules relating to determining the relevant valuation prices. All assets and liabilities not expressed in Euro are translated therein by reference to the market rates prevailing in the foreign exchange market at or about the time of the valuation.

If there have been created within one Compartment two or several Classes of Shares, the valuation rules set out above shall apply mutatis mutandis to such Classes of Shares.

The Net Asset Value per Share on each Valuation Date will be made available to the Shareholders in the manner prescribed in the Prospectus.

The General Partner is authorised to draw up or amend the rules relating to determining the relevant valuation prices. For the purpose of this Article:

- a) Shares of the Corporation to be redeemed under Article 14 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in that Article, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Corporation;
- b) all investments, cash balances and other assets of the Corporation denominated otherwise than in euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and
- c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Corporation on such Valuation Date, to the extent practicable.
- d) Commitments from investors to subscribe shares in the Corporation shall not be considered for the purpose of calculating the net asset value of the Corporation.

The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value of the shares in any Compartment and any issue of shares therein:

- (a) when the valuation or Net Asset Value of any investment of the Compartment, in which the Compartment invests a substantial part of its assets, is itself suspended or cannot be determined accurately so as to reflect the fair market value of the assets of the Compartment as at the Valuation Date;
- (b) when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Compartment is quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;
- (c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Compartment would be impracticable;
- (d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the investments or the current prices on any market or stock exchange; or
- (e) during any period when the Corporation is unable to repatriate funds or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be notified to the investors requesting issue of shares.

Art. 17. Custodian Agreement. The Corporation shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of Luxembourg laws (the "Custodian"). All securities and cash of the Corporation are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Corporation and its shareholders the responsibilities provided by law.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Appropriation of profits. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the General Partner, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the General Partner and in accordance with the provisions of Article 5 hereof, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the General Partner.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the General Partner and may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the relevant Compartment.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out in accordance with the provisions of the SICAR Law and the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, by one or more liquidators named by the general meeting of shareholders resolving to dissolve the Corporation, and upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of shares.

Compartments may be established for a limited or unlimited period, as specified hereof and in the relevant appendix of the Prospectus.

If the net assets of any Compartment or class fall below or do not reach an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment or such class to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Compartment or class concerned justifies it, the General Partner has the discretionary power to liquidate such Compartment or class by compulsory redemption of shares of such Compartment or class at the Net Asset Value per Share determined as at the Valuation Date at which such a decision shall become effective. The decision to liquidate will be mailed to the shareholders concerned prior to the effective date of the liquidation.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a general meeting of shareholders of any Compartment or class may, upon proposal from the General Partner and with its approval, redeem all the shares of such Compartment or class (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses). There shall be no quorum requirements for such a general meeting of shareholders at which resolutions shall be adopted by simple majority of the votes cast.

Upon the circumstances provided for under the third paragraph of this Article 20, the General Partner may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another existing Compartment within the Corporation (the "New Compartment") and to re-designate the shares of the Compartment concerned as shares of the New Compartment (following a split or consolidation, if necessary and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be notified to the shareholders concerned (and, in addition, the notification will contain information in relation to the New Compartment) by mail to the address of each concerned Shareholder as disclosed in the register of shareholders of the Corporation.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another Compartment of the Corporation may be decided upon by a general meeting of the shareholders, upon proposal from the General Partner and with its approval, of the contributing Compartment for which there shall be no quorum requirements and which shall decide upon such an amalgamation by resolution adopted by simple majority of the votes cast.

Assets which could not be distributed to the relevant shareholders upon the closure of the liquidation of a Compartment or class will be deposited with the Caisse de Consignation to be held for the benefit of the relevant Shareholders. Amounts not claimed will be forfeited in accordance with Luxembourg Law.

Any distribution resulting of the foregoing shall be made and processed in accordance with the relevant provisions set out in the Prospectus and the relevant provisions set out in the applicable appendix of the Prospectus under section "Distribution Waterfall".

Upon liquidation of a Compartment in which Tracking Classes have been launched, the liquidation proceeds attributable to each share shall be the amount to which the Tracking Class to which such share belongs is entitled to divided by the number of shares of the relevant Tracking Class then in issue. The Tracking Class shall be entitled to proceeds of liquidation within the relevant Compartment determined as follows:

(a) First, all debts and liabilities of the relevant Compartment shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific Tracking Class(es) to which they belong or, if that is not possible, distributed ratably among all classes of shares of the Compartment in proportion of the issued share capital which they represent.

(b) Thereafter, the relevant amount of debts and liabilities for each Tracking Class shall be set against the assets attributable to the relevant Tracking Class including in particular the Targeted Asset(s) and any reserve funds attributable to such Tracking Class.

(c) To the extent that the amount so calculated for any Tracking Class shall be negative, such Tracking Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all Tracking Classes which have a positive amount up to such amount. Any surplus remaining with a specific Tracking Class shall be distributed to the relevant holders of such Tracking Class only.

Art. 21. Amendment of articles of incorporation. These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and with the consent of the General Partner. By derogation, the modification of the status of the Corporation as a Sicar shall be subject to a unanimous vote of the shareholders.

Art. 22. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the SICAR Law and the law of 10th August 1915 on Commercial Companies as amended.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its transformation into a société en commandite par actions are estimated at EUR 5,500.-

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après désignée comme l'«Assemblée») de la société QS PDI S.A. SICAR (ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), n°2932, du 17 décembre 2007.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Belvaux, le 31 mai 2010, publié au Mémorial sous le numéro 1830 le 7 septembre 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Benoît Lachaise, directeur, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Dine, directeur, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Anthony Vrenne, agent administratif et comptable, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée (le «Bureau») étant dûment constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. Modification de la forme juridique de la Société, une société d'investissement en capital à risque selon la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la «Loi Sicar»), par la conversion de la Société d'une société anonyme en une société en commandite par actions, la création de deux (2) catégories d'actions, étant la catégorie de l'action de commandité et les actions de commanditaires, et par la reclassification d'une (1) action en commandité détenue par QS PDI comme associé gérant commandité et dirigeant unique de la Société et de toutes les autres actions existantes telles que les actions ordinaires;

B. Fin du mandat de chacun des administrateurs de la Société, en tant que société anonyme, en fonction, et décharge à tous les administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la présente assemblée;

C. Adoption et refonte de nouveaux statuts afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société (en particulier, sans limitation, afin d'inclure les modifications en vertu des points ci-dessus et ci-dessous (forme, dénomination et compartimentalisation)), substantiellement dans la forme annexée aux procurations, le mandataire étant expressément autorisé à faire et approuver toutes les modifications jugées appropriées;

D. Changement de dénomination de la Société de "QS PDI S.A. SICAR" en "QS PDI S.C.A. SICAR";

E. Création de compartiments et conversion de chaque classe traçante en un compartiment correspondant et légalement ségrégué conformément à l'article 3 de la Loi Sicar;

F. Confirmation que, nonobstant la modification des statuts de la Société, toutes les résolutions et toutes les délégations de pouvoir décidées par les administrateurs avant resteront en vigueur et effectifs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par le Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- La présente Assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs en date du 25 juin 2013.

IV.- Il résulte de la liste de présence que, sur 7.192.960 actions en émission, 7.521.082 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

V.- Il s'ensuit que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de modifier la forme juridique de la Société, une société d'investissement en capital à risque selon la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la «Loi Sicar»), en transformant la Société d'une société anonyme en une société en commandite par actions.

L'Assemblée a décidé de créer (i) deux (2) catégories d'actions, étant la catégorie d'action de commandité et les actions de commanditaire, et de reclasser une (1) action en action de commandité détenue par QS PDI comme associé gérant commandité et dirigeant unique de la Société et toutes les autres actions en actions ordinaires.

Seconde résolution

L'Assemblée a mis fin aux mandats de chacun des administrateurs de la Société, en tant que société anonyme, en fonction et, après confirmation de leur connaissance parfaite de la situation de la Société, a décidé d'accorder l'entière décharge à tous les administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la présente assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de changer la dénomination de la Société de "QS PDI S.A. SICAR" en "QS PDI S.C.A. SICAR".

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de procéder à une profonde refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société (en particulier, sans limitation, afin d'inclure les modifications en vertu des points ci-dessus et ci-dessous (forme, dénomination et compartimentalisation)).

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de créer des compartiments dans la Société et de convertir chaque classe traçante en un compartiment correspondant et légalement ségrégué conformément à l'article 3 de la Loi Sicar.

Sixième résolution

L'Assemblée a confirmé que, nonobstant la modification des statuts de la Société, toutes les résolutions et toutes les délégations de pouvoir décidées par les administrateurs avant cela resteront en vigueur et effectives.

STATUTS MODIFIES ET REFONDUS EN VERTU DES RESOLUTIONS QUI PRECEDENT:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite détenteurs des actions, une société en commandite par actions à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de QS PDI S.C.A. SICAR (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires, adoptée selon les modalités prescrites pour la modification des présents statuts tels que définis dans le prospectus de la Société, conformément au présent Article 20, mais uniquement avec le consentement de l'Associé gérant commandité (tel que défini à l'article 9 ci-dessous). La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission de l'Associé gérant commandité, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est le placement de ses actifs en valeurs représentatives de capital à risque, au sens de l'article premier de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la «Loi SICAR») afin de faire bénéficier à ses investisseurs de la gestion de ses actifs en contrepartie des risques encourus par ces derniers.

La Société peut détenir à titre accessoire des actifs liquides tels que, mais non limitativement, des espèces, des dépôts bancaires ou des instruments du marché monétaire ayant une échéance de moins de douze mois, et peut prendre toute mesure et entreprendre toute opération utile à l'accomplissement et le développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit à l'intérieur de Luxembourg-Ville par décision de l'Associé gérant commandité. Si et dans les limites autorisées par la loi, l'Associé gérant commandité peut décider du transfert du siège social dans tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision de l'Associé gérant commandité, des filiales ou autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'Associé gérant commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Compartiments - Actions - Classes d'action - Investisseurs éligibles.

(a) Le capital social de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale, comprenant au moins une action détenue par l'Associé gérant commandité («Action de Commandité», toutes les autres actions étant désignées comme les «Actions Ordinaires») et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément au présent Article 16. Le capital minimum de la Société sera égal au capital minimum prévu par le droit luxembourgeois.

(b) L'Associé gérant commandité, peut à tout moment, tel qu'il le juge opportun, décider de créer un ou plusieurs compartiments tel que prévu à l'article 3 de la Loi SICAR (chaque compartiment ci-après, un «Compartiment», tous les compartiments étant désignés comme les «Compartiments»). Les actions à émettre dans un Compartiment peuvent, comme l'Associé gérant commandité le déterminera, être d'une ou de plusieurs classes différentes, leur caractéristiques, termes et conditions étant établis par l'Associé gérant commandité et précisés dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»). Les dispositions énoncées dans ces statuts concernant les Compartiments s'appliqueront mutatis mutandis à cette classe.

L'Associé gérant commandité peut aussi lancer une classe d'actions au sein d'un Compartiment représentant un intérêt dans un ou plusieurs actifs déterminés (l'«Actif-Cible»). Le montant des recettes d'émission de chaque classe d'actions sera ensuite investi dans l'Actif-Cible concerné et conférerait aux détenteurs d'action de la classe concernée un droit exclusif sur la performance de(s) Actif(s)-Cible(s) concernant leur classe et le bénéfice net en découlant (une «Classe Traçante»). La séparation de la performance de l'Actif-Cible ou des Actifs-Cibles serait exclusivement opposable aux actionnaires au sein du Compartiment concerné dans lequel les Classes Traçantes ont été émises, étant précisé que les créanciers du Compartiment auraient un recours sur tout actif du Compartiment à moins qu'ils n'aient expressément convenu de limiter leurs recours aux avoirs attribuables à une Classe Traçante spécifique au sein de ce Compartiment. Dans le cas où des Classes Traçantes ont été émises au sein d'un Compartiment, l'Associé gérant commandité tiendra au sein des comptes du Compartiment concerné des comptes internes pour chaque Classe Traçante indiquant le montant des recettes perçues de l'émission des actions relatives à telles classes ainsi que l'usage fait de ces recettes (en particulier de l'Actif-Cible et de tout revenu dérivant de celui-ci) ou de tout actif, passif ou charges y imputables.

La Société constitue une seule entité légale, mais les actifs de chaque Compartiment seront investis dans l'intérêt exclusif des actionnaires du Compartiment correspondant, ou le cas échéant, de la Classe Traçante concernée, et sauf s'il en est convenu autrement, les avoirs d'un Compartiment spécifique répondent uniquement du passif, engagements ou obligations de ce Compartiment. L'Associé gérant commandité pourra constituer chaque Compartiment pour une durée déterminée ou indéterminée.

Les sommes provenant de l'émission d'actions d'une classe au sein d'un Compartiment seront investies en capital à risque conformément à l'Article 3.

Dans le but de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

(c) De manière illimitée et à tout moment, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre des actions à la valeur nette d'inventaire par action déterminée conformément au présent Article 16. Alternativement, l'Associé gérant commandité peut demander à chaque actionnaire potentiel de s'engager à souscrire des actions d'une certaine classe, à une ou plusieurs date(s) ou période(s) déterminée(s) par l'Associé gérant commandité, telles qu'indiquée(s) et plus précisément détaillée(s) dans le Prospectus. Les paiements afférents aux souscriptions d'actions seront effectués en tout ou en partie aux dates indiquées dans le Prospectus. Le mode de paiement relatif à ces souscriptions sera déterminé par l'Associé gérant commandité conformément aux dispositions du Prospectus et du bulletin de souscription signé par l'actionnaire.

La Société peut décider d'émettre des actions dans le cadre d'un apport en nature de titres ou autres avoirs, en conformité avec les conditions prescrites par le droit luxembourgeois, en particulier avec l'obligation de délivrer, aux frais de l'investisseur, à moins qu'il en soit décidé autrement par l'Associé gérant commandité dans l'intérêt de la Société, un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises et à condition que de tels titres ou de tels actifs soient conformes avec les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société au sens du présent Article 3.

(d) Les actions seront exclusivement nominatives. Les certificats actant cette inscription pourront être délivrés sur demande de l'actionnaire.

Si le contexte le requiert, toute référence à un compartiment dans ces présents statuts doit être comprise comme une référence à une classe d'actions.

Dans le cas où le passif ou des frais de la Société ne peuvent pas être considérés comme étant exclusivement imputables à un Compartiment particulier, ce passif ou ces frais seront alloués à tous les Compartiments existants, au prorata de l'actif net de chaque Compartiment ou au prorata des Compartiments auxquelles le passif ou les frais sont afférents.

(e) Les actions ne peuvent être souscrites que par des investisseurs éligibles, au sens de la Loi SICAR («Investisseurs Avertis»), à savoir, (i) à tout investisseur institutionnel ou professionnel ou (ii) à tout autre investisseur ayant confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (a) investissant ou s'engageant à investir un minimum de cent vingt cinq mille euros (€ 125,000) dans la Société ou (b) ayant obtenu une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/EC, une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/EC ou par une société de gestion au sens de la directive 2009/65/EC certifiant cette expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

La Société ne tiendra compte que de la personne au nom de laquelle les actions ont été valablement enregistrées dans le registre des actionnaires comme plein propriétaire de telles actions.

Art. 6. Transfert d'actions.

6.1. Cessibilité

(a) Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un actionnaire (une «Cession») des actions s'effectue conformément à la loi et aux dispositions des présents statuts et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les présents statuts.

(b) Toute Cession d'actions effectuée en violation des dispositions du présent Article 6 est nulle et inopposable à la Société ainsi qu'aux actionnaires. La cession nulle et inopposable n'est pas enregistrée dans le registre des actionnaires et, jusqu'à régularisation éventuelle, tous les droits et obligations attachés aux actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres actionnaires.

La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'actions de la Société à toute personne ne répondant pas aux conditions conférant la qualité d'Investisseur Averti tel que défini à l'Article 5 ci-dessus et à l'article 2 de la Loi SICAR.

A cet effet, la Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à toute personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Averti et/ou procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît qu'une personne ne répond pas aux conditions d'Investisseur Averti tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

6.2 Transfert de l'Action de Commandité

L'Action de Commandité détenue par l'Associé gérant commandité ne peut faire l'objet d'un transfert qu'avec le consentement de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts, telles que prévues à l'Article 21 des présents statuts.

Dans l'hypothèse d'un transfert de l'Action de Commandité, son bénéficiaire se substituera en lieu et place de l'Associé Commandité et sera admis par la Société comme associé commandité de la Société conformément à la loi applicable et avec l'accord préalable de l'autorité de surveillance luxembourgeoise. Cet associé commandité sera dès lors immédiatement autorisé à conduire et poursuivre l'activité de la Société.

6.3 Transfert d'Actions Ordinaires

6.3.1 Notification de Transfert

(a) Tout actionnaire envisageant la cession de ses actions (un «Projet de Cession») à un autre actionnaire ou à un tiers doit notifier ce Projet de Cession à l'Associé gérant commandité par lettre recommandée avec avis de réception (la «Notification de Cession»)

(b) Pour pouvoir être prise en compte au titre des stipulations du présent Article 6, la Notification de Cession doit comporter les éléments suivants:

(i) le Compartiment concerné, la classe concernée et le nombre d'actions dont la Cession est envisagée (les «Actions Cédées»),

(ii) le prix auquel le cessionnaire propose d'acquérir les Actions Cédées,

(iii) la dénomination, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire.

6.3.2. Cessions libres

A condition que le cédant adresse une Notification de Cession à l'Associé gérant commandité au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue pour la Cession, toute Cession d'Actions par un actionnaire (A) (i) à une société mère ou à une Affiliée (telle que définie dans le Prospectus) de cet actionnaire ou (ii) à un fonds d'investissement géré par cet actionnaire ou par une Affiliée de cet actionnaire, ou (B) dans le cas où l'actionnaire concerné est un fonds d'investissement, (i) à sa société de gestion ou (ii) à tout véhicule d'investissement qui est géré par sa société de gestion ou par une Affiliée de sa société de gestion («Entité Liée») sera libre.

Pour les besoins des présents statuts et du sous paragraphe 6.2.2., une entité est société mère si, directement ou indirectement, elle:

- (a) détient la majorité des droits de vote de cette personne; ou
- (b) a le droit de nommer ou de révoquer le président, la majorité de son Associé gérant commandité ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas; ou
- (c) est actionnaire ou associé de cette personne et contrôle, seule ou en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires ou associés, la majorité des droits de vote de cette personne. L'Associé gérant commandité aura cependant le droit d'interdire toute Cession qui aurait pour effet de créer un problème réglementaire et/ou fiscal pour la Société, le l'Associé gérant commandité ou l'un des actionnaires de la Société.

S'il y a au moins deux (2) Cessions successives des mêmes actions à des Affiliées ou Entités Liées, toute Cession après la première Cession ne sera libre que si le cessionnaire proposé est une Affiliée ou une Entité Liée du cédant dans la première Cession.

Dans tous les cas de Cession à une Société Mère, à une Affiliée ou une Entité Liée, si, à quelque moment que ce soit, le cessionnaire concerné cesse d'être une Société Mère, une Affiliée ou une Entité Liée du cédant, alors le cessionnaire devra, si l'Associé gérant commandité le lui demande, rétrocéder au cédant dans les meilleurs délais toutes les actions qui lui avaient été cédées.

6.3.3. Agrément

(a) Agrément préalable à la Cession des actions: afin de maintenir la cohésion de l'actionnariat de la Société, il est convenu que les actions ne peuvent faire l'objet d'une Cession par leurs titulaires à toute personne, actionnaire ou non, sans l'agrément écrit préalable de l'Associé gérant commandité.

(b) Droit de préemption: tout Projet de Cession fera l'objet d'un droit de préemption au profit des actionnaires titulaires d'actions de la classe ou des classes d'actions réservées à un Affilié de Quilvest comme prévu dans le Prospectus.

(c) Exceptions: les actions peuvent faire l'objet d'une Cession, sans devoir recueillir l'agrément préalable de l'Associé gérant commandité devront être offertes en priorité aux classes d'actions réservées aux Affiliés de Quilvest comme prévu dans le Prospectus dans le cas d'une cession libre visée à l'Article 6.3.2.

(d) Décision de l'Associé gérant commandité: la décision de l'Associé gérant commandité de donner ou non l'agrément est notifiée au cédant. L'absence de notification d'une décision dans les quinze (15) jours suivant la date de la Notification de Cession vaut refus d'agrément. La décision n'a pas à être motivée.

(e) Réalisation d'une Cession agréée: dans le cas où un Projet de Cession est agréé dans les conditions prévues ci-dessus, le cédant qui l'a notifié doit procéder à la Cession agréée, en respectant strictement les termes et le délai précisés dans l'agrément, ou si aucun délai n'a été précisé, dans les soixante (60) jours suivants la date de la notification de l'agrément. Faute pour le cédant de réaliser la Cession dans ce délai, il doit à nouveau, préalablement à toute Cession d'actions se conformer aux dispositions des présents statuts.

S'il advient que le cédant ne puisse réaliser, dans ce délai, la Cession projetée et agréée dans les conditions prévues ci-dessus, ni la Société ni l'un quelconque des actionnaires ne seront tenus de racheter les actions concernées ni de dédommager le cédant de quelque manière que ce soit, ni l'Associé gérant commandité de donner son agrément à tout autre Projet de Cession notifié par le cédant ultérieurement.

6.3.4. Compensation

La Société sera remboursé par le cédant de toutes les dépenses encourues afférentes à une Cession. La Société pourra également percevoir une rémunération du cédant, négociée d'un commun accord, si le cédant requiert son assistance pour rechercher un cessionnaire pour ses actions.

6.3.5. Divers

Le cessionnaire ne deviendra propriétaire des actions qu'il souhaite acquérir que si le cessionnaire aura signé un bulletin de souscription aux termes duquel il s'engage irrévocablement à reprendre toutes les obligations impayées du cédant, comprenant, mais non limité à, tout Montant Dû ou Engagement Non Appelé tels que définis dans le Prospectus, conformément au bulletin de souscription signé par le cédant.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. Toute assemblée générale régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera le corps entier des actionnaires de la Société. Cette assemblée disposera des pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, de procéder ou ratifier des actes relatifs aux opérations de la Société.

Le quorum et les délais des réunions tels que prévus par la loi gouverneront les avis ainsi que le déroulement des réunions des actionnaires de la Société, à moins que des dispositions ci-après y dérogent.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires en mandant une autre personne par écrit, par fax, par télégramme ou par télex. Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou via tout outil de communication similaire au moyen duquel (i) les actionnaires présents à l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) tous les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et se parler, (iii) la transmission de l'assemblée est assurée de façon permanente et (iv) les actionnaires peuvent personnellement délibérer. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut présence en personne à cette assemblée.

Sans préjudice des exceptions prévues par la loi, lors d'une assemblée des actionnaires valablement constituée, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées. Ne seront pas pris en compte dans les voix exprimées les voix attachées aux actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont rendu un formulaire de vote blanc ou non valide.

L'Associé gérant commandité peut déterminer toute autre condition devant être remplie par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si, à l'occasion d'une assemblée des actionnaires, tous les actionnaires sont présent ou sont représentés et pourvu que ceux-ci ont été informés d'ordre du jour de l'assemblée, cette assemblée pourra être tenue sans notification ou publication préalable.

Des assemblées dans tout Compartiment ou classe d'actions peuvent également être tenues dans des circonstances où les droits des actionnaires dans le Compartiment ou la classe d'actions peuvent respectivement être modifiés à la suite des résolutions. Les résolutions seront adoptées en conformité avec les règles de majorité décrites ci-dessus pour une assemblée d'actionnaires de la Société.

Toute modification du statut de la Société comme société d'investissement en capital à risque exigera le consentement unanime de tous les actionnaires et l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires. Tel que le prévoit le droit luxembourgeois, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre lieu au Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le prochain jour ouvrable. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger si l'Associé gérant commandité constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le nécessitent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être prévues aux lieux et dates prévus dans les avis de convocation y afférents.

Art. 9. L'Associé gérant commandité. La Société sera gérée par QS PDI, société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg ("Associé gérant commandité") agissant en sa qualité d'associé commandité de la Société.

Art. 10. Pouvoirs de l'Associé gérant commandité. L'Associé gérant commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des objectifs de la Société, en ce compris tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou ces statuts à l'assemblée générale des Actionnaires en vertu de la loi ou des présents Statuts relèveront de la compétence de l'Associé gérant commandité.

L'Associé gérant commandité aura le pouvoir de déterminer la politique sociale et d'investissement ainsi que de gérer et d'administrer les affaires de la Société. Il aura tout pouvoir pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous contrats ou engagements qu'il jugerait nécessaires, opportun ou utiles ou accessoires à l'accomplissement de l'objet de la Société. Sauf indication expresse et contraire, l'Associé gérant commandité a et aura, tout droit et pouvoir pour agir, à sa seule discrétion, au nom et pour le compte de la Société, afin d'accomplir l'objet de la Société.

L'Associé gérant commandité peut, de temps à autre, nommer des dirigeants ou représentants de la Société, lorsque les circonstances l'exigent au regard des opérations et de la gestion de la Société, à condition que les porteurs d'Actions autres que l'Action de Commandité n'agissent pas au nom et pour le compte de la Société sans compromettre leur responsabilité limitée.

Sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, les dirigeants et/ou représentants désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur auront été conférés par l'Associé gérant commandité.

L'Associé gérant commandité pourra, tel que décrit plus amplement dans le Prospectus, nommer des comités spéciaux tels qu'un comité d'investissement et un comité de conseil, en vue d'effectuer certaines tâches et fonctions expressément déléguées à ce(s) comité(s).

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'Associé gérant commandité ou par la ou les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui le pouvoir a été délégué par l'Associé gérant commandité.

Art. 11. Actes effectués par l'Associé gérant commandité.

(a) Sauf restriction expressément prévue par les dispositions des présents statuts, l'Associé gérant commandité est expressément autorisé à agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue d'exécuter les objectifs et l'objet des présents statuts et de la Société.

(b) L'Associé gérant commandité, à sa seule discrétion, peut réaliser, mettre fin à ou approuver toute modification ou changement de tout contrat de prestation de services ou de délégation de gestion.

(c) La documentation, les analyses, les données ou autres informations reçues ou présentées par l'Associé gérant commandité concernant la gestion de la Société deviennent la propriété de l'Associé gérant commandité.

(d) L'Associé gérant commandité pourra autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'actifs établis pour deux ou plusieurs Compartiment sur une base commune ou de tout ou partie du portefeuille d'actifs de la Société sur une base clonée ou de cogestion avec les avoirs appartenant à d'autres Sicars luxembourgeois, toutes soumises aux publicités appropriées et conformément à la réglementation applicable, et décrits plus en détail dans leurs documents de vente respectifs.

Art. 12. Responsabilité. L'Associé gérant commandité est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être satisfaites sur les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou qualité autre que par l'exercice de leurs droits comme actionnaires dans les assemblées générales et ne seront alors responsables que dans la mesure de leur engagement envers la Société.

Art. 13. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de la comptabilité de celle-ci, fera l'objet d'un contrôle par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi SICAR. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Rachat d'actions. A moins qu'il en soit disposé autrement dans le Prospectus pour un Compartiment donné, les actions de la Société ne pourront être rachetées par la celle-ci que sur décision de l'Associé gérant commandité et dans les limites établies par la loi. Aucun rachat ne peut être demandé par les détenteurs d'actions. Le rachat forcé pourra être décidé par l'Associé gérant commandité si un actionnaire n'aurait pas dû être qualifié d'Investisseur Averti au sens du présent Article 5 et du Prospectus. Des rachats obligatoires pourront par ailleurs être décidés par le l'Associé gérant commandité dans l'hypothèse où un actionnaire n'aurait pas la qualité d'Investisseur Averti selon les termes du présent Article 5 et du Prospectus, conformément aux dispositions applicables pour les retards ou défaut de paiement.

La Société pourra, à l'entière discrétion de l'Associé gérant commandité, racheter des actions dans un Compartiment jusqu'à un montant et selon des conditions fixées par l'Associé gérant commandité, par un avis notifié à la personne mentionnée dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions, cette demande spécifiant le numéro des actions à racheter, le Compartiment concerné et la Date d'Evaluation telle que définie ci-après et la date à laquelle tel rachat sera effectif (la «Date de Rachat»).

Les demandes de rachat reçues dont le montant excède la somme du rachat fixée seront automatiquement rejetées.

Immédiatement après la clôture des bureaux au Jour du Rachat spécifiée dans l'avis de rachat (et si tel(s) détenteur(s) d'actions a (ont) produit ou non les informations relatives au compte bancaire requises ci-après), ce(s) détenteur(s) cessera (cesseront) d'être le(s) propriétaire(s) des actions citées dans l'avis de rachat et son (leur) nom devra (devront) ne plus apparaître en tant que détenteur de ces actions dans le registre des actionnaires. Telle personne cessera de bénéficier de tous les droits attachés à sa qualité d'actionnaire dans le Compartiment concerné relatifs aux actions ainsi rachetées à partir de la clôture des bureaux au Jour du Rachat spécifiée dans l'avis de rachat mentionné plus avant.

En tout état cas de cause, l'avis de rachat sera envoyée au(x) détenteur(s) d'actions par courrier adressé à ce(s) détenteur(s) à sa (leur) dernière adresse mentionnée au registre des actionnaires ou connue par la Société. Le(s) détenteur (s) d'actions concerné(s) devra (devront) indiquer sans délai un compte bancaire sur lequel le prix de rachat pour ses (leurs) actions rachetées (si payé en espèces) doit être transféré.

Le prix de rachat payé pour chaque action ainsi rachetée (le «Prix de Rachat») constituera la valeur nette d'inventaire de telle action, calculée au prochain Jour d'Evaluation, moins, le cas échéant, un montant égal aux obligations et aux charges encourues à l'occasion de la réalisation des investissements du Compartiment concerné au Jour d'Evaluation en vue de procéder à un tel rachat.

Le paiement du Prix de Rachat sera exécuté en espèces ou en nature. En cas de paiement en espèces, le paiement du Prix d'Achat sera exécuté par la Société au profit du compte bancaire indiqué par le(s) détenteur(s) des actions en question ou ayant fait l'objet d'un accord des parties. Dans le cas où le(s) détenteur(s) des actions en question n'a (ont) pas indiqué un compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat doit être transféré, la Société peut alors, aux seuls risques et à la charge du (des) détenteur(s) d'actions concerné(s), déposer ce montant sur un compte ouvert à cet effet, ou envoyer un chèque de tel montant à la dernière adresse du (des) détenteur(s) mentionnée dans le registre des actionnaires ou connue par la Société.

Le paiement du produit du rachat en nature, si accepté par l'actionnaire, sera réalisé en conformité avec les conditions prévues par le droit luxembourgeois, en particulier avec l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société, aux frais de l'actionnaire ou de la Société si cela est décidé par l'Associé gérant commandité dans l'intérêt de la Société.

Défaillance à se conformer à l'Avis de Prélèvement

Si un actionnaire dans un Compartiment concerné, comme mentionné dans le Prospectus, ne parvient pas à payer, en tout ou en partie, le montant dû à la suite d'un appel de fonds de l'Associé gérant commandité, tel que défini plus précisément dans le Prospectus (le "Montant Dû"), l'Associé gérant commandité pourra à tout moment par la suite, envoyer une lettre notifiant cette défaillance (la "Défaillance") et exigeant le paiement (la "Lettre de Défaillance") à cet actionnaire. La date à laquelle la Lettre de Défaillance est envoyée doit être considérée comme la "Date de Défaillance".

Conséquences pour les actionnaires à compter de la Date de Paiement

Les intérêts courront sur le Montant Dû automatiquement à partir du jour où la somme est due et sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, calculée prorata temporis à un taux déterminé dans le Prospectus (la "Date de Paiement") pour la période à compter de la Date de Paiement jusqu'à la date où le paiement est reçu par la Société ou l'Associé gérant commandité (les "Intérêts Courus").

En outre, l'Associé gérant commandité aura le droit de déterminer à sa seule discrétion:

- a) que l'actionnaire qui a manqué à son paiement n'aura pas le droit de recevoir des distributions de quelque nature que ce soit du Compartiment concerné, et / ou
- b) que chaque fois que le vote, le consentement ou la décision d'un actionnaire est requis ou autorisé en vertu du Prospectus ou des présents statuts, l'exercice des droits de vote attachés à toutes les actions de la Société détenues par les Actionnaires Défaillants sera suspendu et / ou
- c) si cet actionnaire est un membre d'un comité mis en place dans le Compartiment concerné, cet actionnaire sera retiré de ce comité et ne sera plus autorisé à assister à des assemblées ou à participer à toute discussion ou délibérations de ce comité.

Recours avant la Date de Défaillance

L'actionnaire peut remédier à sa défaillance en payant le Montant Dû et les Intérêts Courus avant la date indiquée dans la Lettre de Défaillance afin de remédier à la défaillance (la "Date de Recours"), qui ne doit pas être inférieure à vingt (20) Jours Ouvrables suivant la Date de Défaillance. Dans ce cas, l'actionnaire devra récupérer:

- a) son droit de recevoir des distributions du Compartiment, y compris les distributions qui ont eu lieu entre la Date de Paiement et la Date de Recours;
- b) son droit de vote, étant précisé que (i) l'actionnaire ne pourra pas récupérer le droit de participer à tout vote, consentement ou décision qui ont eu lieu entre la Date de Paiement et la Date de Recours, et (ii) tout vote, consentement ou décision qui ont eu lieu entre la Date de paiement et la Date de Recours ne doivent pas être considérés comme nul et non avenu au motif que cet actionnaire n'a pas participé à ce vote, consentement ou décision, et
- c) le cas échéant, son siège au comité du Compartiment concerné, étant précisé que (i) l'actionnaire ne peut récupérer le droit de participer à tout vote de ce comité qui a eu lieu entre la Date de Paiement et la Date de Recours et (ii) tout vote de ce comité qui a eu lieu entre la Date de Paiement et la Date de Recours ne doit pas être considéré comme nul et non avenu au motif que cet actionnaire n'a pas participé à ce vote.

Conséquences pour les actionnaires à compter de la Date de Défaillance

Pour éviter tout doute, (i) les Intérêts Courus continueront à courir sur tout Montant Dû impayé, et (ii) cet Actionnaire Défaillant restera tenu au paiement de toutes les sommes appelées de temps en temps par l'Associé gérant commandité à payer dans un Compartiment par les actionnaires du Compartiment concerné comme décrit plus en détail dans le Prospectus (les "Appels de Fonds"), sauf décision contraire, à sa seule discrétion, par l'Associé gérant commandité dans le cas par exemple où l'Associé gérant commandité exerce l'un et / ou plusieurs des recours prévus au présent paragraphe.

En plus de ce qui précède, aucun droit, pouvoir ou recours conféré à l'Associé gérant commandité dans cet article 14 ne peut être exclusif, et chacun de ces droits, pouvoirs ou recours seront cumulatifs et s'ajouteront à tout autre droit, pouvoir ou recours que confère cet article 14 ou qui sont ou seront disponibles en droit ou en équité ou par la loi ou autrement. Aucune conduite habituelle des affaires entre l'Associé gérant commandité et tout Actionnaire Défaillant et aucun retard dans l'exercice ou l'exercice partiel de tout droit, pouvoir ou recours conféré par le présent article 14 ou qui sont ou seront existants en droit ou en équité, par la loi ou autrement, ne doivent fonctionner comme une renonciation ou porter préjudice à un tel droit, pouvoir ou recours à tout moment à compter de la Date de Défaillance. L'associé gérant commandité aura le droit (mais n'est pas tenu) d'exercer un ou plusieurs des droits décrits dans les sections "Exclusion par Rachat Forcé des actions par la Société" et "Option d'Achat" ci-dessous séparément, par la suite, collectivement ou comme une action simple ou comme plusieurs actions distinctes.

Exclusion par Rachat Forcé des actions par la Société

L'Associé gérant commandité peut décider que tout ou partie des actions détenues par l'Actionnaire Défaillant dans le Compartiment concerné pour lequel la Défaillance s'est produite (les "Actions Concernées") devront être rachetées par le Compartiment concerné à un prix d'achat déterminé en conformité avec la section "Prix d'Achat" ci-dessous (un "Rachat Forcé"). Tout ou partie des Actions Concernées seront soit annulées ou partiellement ou totalement transférées à un ou plusieurs acheteurs, y compris l'Associé gérant commandité, l'un des Affiliés, les autres actionnaires non défaillants ou tout tiers désigné par l'Associé gérant commandité (l'"Acheteur").

Option d'Achat

Chaque actionnaire s'engage de manière irrévocable à vendre la totalité des Actions Concernées à l'Associé gérant commandité ou à toute autre partie qui peut être substituée à l'Associé gérant commandité tel que désigné par l'Associé gérant commandité (l'"Option d'Achat"), sous réserve des termes et des conditions des présents statuts, si l'actionnaire n'a pas payé le Montant Dû ainsi que les Intérêts Courus au plus tard à la Date de Défaillance.

L'Associé gérant commandité accepte cette Option d'Achat comme un engagement irrévocable unilatéral de vente de la part de l'actionnaire sans obligation d'achat de la part de l'Associé gérant commandité et l'Associé gérant commandité se réserve le droit d'exercer cette Option d'Achat.

Chaque actionnaire est lié par l'Option d'Achat jusqu'à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné. Une telle Option d'Achat accordée à l'Associé gérant commandité comme un droit irrévocable pourra être exercé par l'Associé gérant commandité à tout moment à compter de la Date de Défaillance jusqu'à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné.

Un actionnaire non défaillant ou à une tierce partie désignée par l'Associé gérant commandité pourront être remplacés par l'Associé gérant commandité dans les droits de l'Associé gérant commandité découlant de la section "Exclusion par Rachat Forcé des actions par la Société" ci-dessus au moment de l'exercice de l'Option d'Achat ou à tout moment avant le transfert de tout ou partie des Actions Concernées.

L'Associé gérant commandité doit notifier à l'Actionnaire Défaillant l'exercice de l'Option d'Achat et de son intention d'acheter tout ou partie des Actions Concernées par tout moyen écrit (l'"Avis d'Achat"). L'Associé gérant commandité indiquera dans l'Avis d'Achat le nombre d'Actions Concernées qui seront achetées. Le prix auquel l'Option d'Achat sera exercée devra être déterminé conformément à la section "Prix d'Achat" ci-dessous. Dans le cas où l'Associé gérant commandité ou toute autre partie qui a été substituée à la place de l'Associé gérant commandité, selon le cas, notifie l'exercice de l'Option d'Achat à l'Actionnaire Défaillant conformément aux termes et conditions énoncés ci-dessus, et si l'Actionnaire Défaillant ne s'acquitte pas de ses obligations à transférer tout ou partie des Actions Concernées conformément aux termes et conditions énoncées ci-dessus ou fait quelque chose qui empêche un tel transfert, l'Associé gérant commandité ou toute autre partie qui a été substituée à la place de l'Associé gérant commandité, selon le cas, pourront payer le Prix d'Achat au sens de la section "Prix d'Achat" ci-dessous, sur un compte en dépôt. Le Prix d'Achat versé sur le compte en dépôt devra être versé à l'Actionnaire Défaillant dès que possible après le transfert de tout ou partie des Actions Concernées, conformément aux termes et conditions énoncées ci-dessus.

Conversion en Actions de Catégorie D

Suite à un défaut par un Actionnaire Défaillant, l'Associé gérant commandité peut également décider de convertir de façon forcée tout ou partie des Actions Concernées en Classe d'Actions D (la "Conversion en Classe d'Actions D"). La Classe d'Actions D aura ses droits de vote suspendus concernant la Société et tout Compartiment ("Classe d'Actions D").

Sauf pour le Paiement des Actions D tel que prévu ci-dessous, la Classe d'Actions D n'aura droit à aucune distribution de la Société et d'un Compartiment. Après la Conversion en Classe d'Actions D telle que décrite ci-dessus, l'Actionnaire Défaillant peut être libéré par l'Associé gérant commandité de toute obligation de payer les futurs appels de fonds.

L'Associé gérant commandité est irrévocablement autorisé à procéder à la conversion des Actions Concernées en Classe d'Actions D conformément aux dispositions ci-dessus et de procéder à leur inscription dans le registre des actionnaires de la Société le cas échéant.

Dans le cas où l'Associé gérant commandité décide de procéder à une Conversion en Classe d'Actions D, la Classe d'Actions D n'aura droit que de recevoir les distributions du Compartiment concerné pour un montant égal au montant de la contrepartie versée pour l'émission d'actions du Compartiment concerné moins toute distribution effectuée en numéraire ou en nature comme décrit dans le Prospectus (le "Montant Net Versé") correspondant aux Actions Concernées converties en Classe d'Actions D (le "Paiement des Actions D"), sous réserve des procédures de paiement décrit dans la section "Modalités de Paiement" ci-dessous.

Prix d'achat

Dans le cas où l'Associé gérant commandité décide de procéder à un Rachat Forcé ou d'exercer l'Option d'Achat, un tel rachat ou achat devra se produire, sous réserve des Modalités de Paiement décrites dans la section "Modalités de Paiement" ci-dessous, à un prix (le «Prix d'Achat») égale à:

a) 1 EUR à condition que: à la date du rachat ou de l'achat, le montant total des engagements totaux du Compartiment concerné prélevé par l'Associé gérant commandité soit inférieure ou égale à 15% des engagements totaux du Compartiment tels que ces termes sont en outre définies dans le Prospectus (les "Engagements Totaux");

b) le moins important de (i) 30% du Montant Net Versé d'un tel Actionnaire Défaillant calculé à la date à laquelle les Actions Concernées sont transférées ou (ii) 30% de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Concernées à la date à laquelle les Actions Concernées sont transférées, ou (iii) 1 EUR par action si le Montant Net Versé ou la Valeur Nette d'Inventaire par action du Compartiment concerné visés au (i) ou (ii) est un montant négatif à condition que: à la date du rachat ou de l'achat, le montant total des engagements du Compartiment concerné prélevé par l'Associé gérant commandité soit compris entre 15% et 50% des Engagements Totaux du Compartiment; ou

c) le moins important de (i) 50% du Montant Versé Net de l'Actionnaire Défaillant calculé à la date à laquelle l'Action Concernée est transférée ou (ii) 50% de la Valeur Nette d'Inventaire de l'Action Concernée calculée à la date à laquelle les Actions Concernées sont transférées, ou (iii) 1 EUR par action si le Montant Versé Net ou la Valeur Nette d'Inventaire par action du Compartiment visés au (i) ou (ii) est un montant négatif à condition que: à la date du rachat ou de l'achat, le montant total des engagements du Compartiment prélevé par l'Associé gérant commandité est supérieur à 50% des Engagements Totaux du Compartiment.

Nonobstant les Prix d'Achat prévus aux sous-alinéas (a) à (c) ci-dessus, l'Associé gérant commandité peut, à sa seule discrétion, proposer un prix plus élevé si cela est dans l'intérêt de la Société ou de tout Compartiment.

Modalités de paiement

L'Associé gérant commandité devra déduire les Intérêts Courus du Prix d'Achat ou du Paiement des Actions D, selon le cas, encourus jusqu'à la date de paiement du Prix d'Achat ou du Paiement des Actions D, le cas échéant. En outre, l'Associé gérant commandité devra également déduire les montants suivants (collectivement dénommées "Frais de Défaillance") du Prix d'Achat ou du Paiement des Actions D, selon le cas:

a) les coûts ou dépenses (y compris les taxes et les frais juridiques) engagés par la Société, le Compartiment concerné, l'Associé gérant commandité ou leurs Affiliés en raison de la défaillance de l'Actionnaire Défaillant à payer le Montant Dû et les Intérêts Courus; et

b) tous les coûts (y compris les intérêts) engagés directement ou indirectement à la suite de tous les emprunts contractés par le Compartiment concerné pour couvrir un éventuel déficit en raison de la conduite de l'Actionnaire Défaillant; et

c) dans le cas d'un Rachat Forcé ou de la Conversion en Classe d'Actions D, un montant égal à la quote-part de la cotisation annuelle de l'Actionnaire Défaillant reçue par l'Associé gérant commandité comme décrit plus en détails dans le Prospectus et toute autre dépense qui aurait été payable par l'Actionnaire Défaillant sur la durée du Compartiment concerné, si la Défaillance n'avait pas eu lieu.

Une fois que l'Associé gérant commandité a déduit les Intérêts Courus et les Frais de Défaillance du Prix d'Achat ou du Paiement des Actions D, le cas échéant, l'Actionnaire Défaillant devra recevoir le solde du Prix d'Achat ou du Paiement des Actions D, le cas échéant. Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité d'un Rachat Forcé ou de la Conversion en Classe d'Actions D, le montant du solde sera payable à l'Actionnaire Défaillant durant la période de liquidation du Compartiment concerné après que tous les autres actionnaires non défaillants aient reçu le remboursement intégral du montant de leur contrepartie versée pour l'émission d'actions du Compartiment concerné comme décrit plus en détails dans le Prospectus (le "Montant Versé") et le paiement d'un Rendement Préférentiel tel que décrit dans le Prospectus pour le Compartiment concerné.

Si les Intérêts Courus et les Frais de Défaillance dépassent le Prix d'Achat ou le Paiement des Actions D, le cas échéant, la différence sera due par l'Actionnaire Défaillant comme applicable à la Société, au Compartiment concerné, à l'Associé gérant commandité ou leurs Affiliés.

Le transfert de Propriété des Actions Concernées

L'actionnaire déclare et garantit que, dans le cas d'un Rachat Forcé ou d'une Option d'Achat, les Actions Concernées seront remboursées ou achetées libres de tous droits, charges et privilèges et en pleine possession.

L'Associé gérant commandité sera constitué de l'agent pour le rachat, de transfert ou de conversion des Actions Concernées et chacun des actionnaires décide de nommer irrévocablement, jusqu'à la liquidation finale du Compartiment concerné, l'Associé gérant commandité comme fondé de pouvoir pour exécuter tout document requis dans le cadre de ce rachat, transfert ou conversion s'ils doivent devenir un Actionnaire Défaillant. Chaque actionnaire s'engage à ratifier tout ce que l'Associé gérant commandité doit légalement faire en vertu de cette procuration et de maintenir l'Associé gérant commandité indemnisé contre toutes les réclamations, coûts et dépenses que l'Associé gérant commandité peut subir à la suite de celui-ci.

L'Actionnaire Défaillant s'engage à faire tous les actes et les choses, effectuer toutes formalités et, en particulier, exécuter et livrer tous les actes nécessaires et documents, et exécuter toutes les obligations qui en découlent, comme cela peut être nécessaire pour donner effet au transfert des Actions Concernées, en particulier, envers une tierce partie.

La Société doit réviser ou provoquer de telles révisions du Registre des Actionnaires qui pourraient être nécessaires pour refléter les modifications d'actionnaires.

Pour éviter tout doute, le Compartiment aura le droit d'émettre des Appels de Fonds aux actionnaires non défaillants d'un Compartiment tel que nécessaire pour compenser le manque à gagner dû à la Défaillance de l'Actionnaire Défaillant de ce Compartiment jusqu'à la limite de l'engagement de chaque actionnaire dans le Compartiment concerné.

Maintien des droits

Lorsque l'Associé gérant commandité exerce un droit particulier de l'article 14, il ne doit pas être empêché d'exercer par la suite d'autres droits en vertu de l'article 14 et/ou d'autres droits à tout moment.

Les droits mentionnés ci-dessus sont stipulés en faveur de l'Associé gérant commandité et l'Associé gérant commandité, à son entière discrétion, agissant de bonne foi, peut renoncer à l'un de ces droits, sans préjudice des autres droits.

Chaque actionnaire reconnaît que la non-exécution de ses obligations découlant de cet article 14 ne peut pas être correctement réparée par de seuls dommages pécuniaires, et, par conséquent, reconnaît le droit de demander l'application de ces conditions. Les actions du capital de la Société rachetées par la Société seront annulées. La conversion d'actions d'une classe vers une autre n'est pas autorisée, à moins d'une autorisation expresse de l'Associé gérant commandité.

Art. 15. Jour d'évaluation. La valeur nette d'inventaire des actions et les prix de rachat et d'émission des actions de chaque Compartiment seront, pour les besoins du rachat et de l'émission des actions, déterminés par la Société de temps en temps, mais au minimum deux fois par an, ainsi que l'Associé gérant commandité en décidera (le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire étant désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Évaluation».

Art. 16. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire des actions (la «Valeur Nette d'Inventaire») dans la Société sera exprimée en Euro représentée par un chiffre pour chaque action et sera déterminée pour chaque

Jour d'Evaluation en divisant les avoirs nets de la Société, à savoir la valeur des avoirs de la Société moins ses engagements, par le nombre d'action de la Société émises.

La Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment et de chaque classe sera calculée par référence à la valeur des actifs et dettes attribuables à la classe d'actions concernée, et en divisant ce montant par le nombre total d'actions émises dans ce Compartiment.

Les actifs sont évalués sur base de leur juste valeur. L'évaluation de la Société est déterminée selon les critères correspondants aux indications de valorisation contenues dans les Recommandations en matière d'évaluation à l'usage du capital-investissement et du capital risque publiées par l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), la British Venture Capital Association (BVCA) et la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) et dans le respect de la réglementation comptable en vigueur au Jour d'Evaluation concerné. En cas de divergence entre les recommandations de l'AFIC, de la BVCA et de l'EVCA et sauf indications contraires expresses pour un Compartiment donné dans le Prospectus, les recommandations de l'AFIC prévaudront.

Les participations dans des instruments non cotés seront évaluées sur la base de modèles d'évaluation de l'Associé gérant commandité, comprenant les multiples des bénéfices et les modèles actualisés de flux de trésorerie. Afin de déterminer le modèle d'évaluation le plus approprié, l'Associé gérant commandité prendra en compte les critères suivants:

- le coût d'acquisition initial et les récents développements réalisés depuis l'acquisition de l'investissement concerné;
- les transactions récentes opérées dans des investissements similaires;
- des opérations réalisées par des tiers sur des instruments comparables, et
- des offres indicatives fiables des acheteurs potentiels.

Les actions de fonds d'investissement sous-jacents (les "Fonds de Portefeuille") seront évalués à leur dernier prix disponible ou la dernière valeur nette d'inventaire officielle, tel que rapporté ou fourni par ces Fonds de Portefeuille ou leur administrateur. Si les événements ont eu lieu pouvant avoir entraîné un changement important de la valeur nette d'inventaire de ces actions des Fonds de Portefeuille depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable de l'Associé gérant commandité, un tel changement de valeur.

La valeur des titres qui sont cotés, échangés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé actif devra être basée sur le dernier prix publié disponible ou, le cas échéant, sur le prix de l'offre sur la bourse de valeurs qui est normalement le marché principal de ces titres et chaque titre négocié sur un autre marché réglementé sera évalué d'une manière aussi proche que possible de celui prévu pour les titres cotés.

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, factures et billets payables à vue et les comptes, les charges payées d'avance, des dividendes en espèces déclarés et des intérêts courus, et non encore reçus, sera réputée être le montant total de celle-ci, à moins, toutefois, que celle-ci soit peu probable d'être payée ou reçue en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant ce montant comme l'Associé gérant commandité l'estime appropriée afin de refléter leur valeur réelle.

Les actifs liquides et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale majorée de tout intérêt couru.

Les valeurs exprimées dans une monnaie autre que la monnaie de référence du Compartiment seront convertis au taux de change en vigueur au Luxembourg à la Date d'Evaluation pertinente.

L'Associé gérant commandité est autorisé à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des prix d'évaluation pertinents. Tous les actifs et les passifs non exprimés en Euro y sont traduits par référence aux taux du marché en vigueur sur le marché des changes étrangers à peu près au moment de l'évaluation.

Si deux ou plusieurs Classes d'Actions ont été créées au sein d'un Compartiment, les règles d'évaluation énoncées ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis à ces Classes d'Actions.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action à chaque Date d'Evaluation sera mise à la disposition des Actionnaires dans les conditions prévues dans le Prospectus.

L'Associé gérant commandité est autorisé à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des prix d'évaluation concernés.

Pour les besoins du présent Article:

a) Les actions de la Société faisant l'objet d'un rachat sous les conditions du présent Article 15 devront être considérées comme existantes et seront prises en considération jusqu'immédiatement après la clôture des bureaux au Jour d'Evaluation telle que mentionnée à cet Article, et, à compter de ce moment jusqu'au paiement du prix y afférent, le prix sera porté au passif de la Société.

b) tous les investissements, espèces en compte et autres avoirs de la Société libellés autrement qu'en euro, seront convertis par référence au taux du marché ou aux taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions et

c) un tel effet devra être donné lors de chaque Jour d'Evaluation pour toutes souscriptions ou ventes de valeur due par la Société au dit Jour d'Evaluation, et ce dans les limites du possible.

d) Les engagements des investisseurs à souscrire des actions de la Société ne seront pas pris en compte pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société.

L'Associé gérant commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action dans un Compartiment et toute émission d'actions à cet égard:

(a) lorsque l'estimation ou la Valeur Nette d'Inventaire de tout fonds sous-jacent dans lequel le Compartiment investit une part substantielle de ses avoirs est elle-même suspendue, ou ne peut pas être déterminée avec précision de manière à refléter la juste valeur de marché des actifs du Compartiment au jour de l'évaluation;

(b) lorsque les marchés principaux ou bourses de valeurs sur lesquels une partie substantielle des investissements du Compartiment sont cotés, sont fermés pour une autre raison que pour des congés habituels, ou lorsque les opérations y sont limitées ou suspendues;

(c) pendant l'existence de tout événement constituant une urgence ayant pour effet que la vente ou l'évaluation des actifs détenus par le Compartiment serait irréalisable;

(d) pendant les moyens de communication habituellement employés pour déterminer le prix de tout investissement de la Société ou les prix courants sur une bourse de valeur ou un autre marché ne fonctionnent plus; ou

(e) pendant toute période durant laquelle la Société n'est pas en mesure de rapatrier des fonds ou se trouve dans une situation dans laquelle le transfert de fonds nécessaires pour la réalisation ou l'acquisition d'investissements ne pourra pas, selon l'opinion de l'Associé gérant commandité, s'effectuer aux taux normaux d'échange.

Cette suspension devra être notifiée aux investisseurs souhaitant souscrire des actions.

Art. 17. Contrat de dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec un établissement bancaire répondant aux conditions prévues par la législation luxembourgeoise (le «Dépositaire»). Tous les titres et espèces de la Société doivent être détenus par ou pour ordre du Dépositaire, qui assumera à l'égard de la Société et de ses actionnaires les responsabilités mises à sa charge par la loi.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1) jour du mois de janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 19. Distribution des profits. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation de l'Associé gérant commandité, déterminera la manière dont le reliquat des profits nets annuels sera utilisé et peut, sans jamais excéder les montants proposés par l'Associé gérant commandité et en conformité avec le présent Article 5.

Sur décision de l'Associé gérant commandité, des acomptes sur dividendes pourront être distribués, selon les conditions déterminées par la loi.

Les dividendes annoncés pourront être payés en quelque devise sélectionnée par l'Associé gérant commandité, aux places et lieux déterminés par l'Associé gérant commandité.

L'Associé gérant commandité pourra en dernier ressort déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais impayé pendant cinq (5) années ne pourra plus être réclamé par la suite par le détenteur d'une telle action, celui-ci perdant tout droit attaché à telle action et le montant sera reversé au Compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera effectuée conformément aux dispositions de la Loi SICAR et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées, par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de dissoudre la Société, et sur proposition de l'Associé gérant commandité.. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net peut être distribué en nature aux porteurs d'actions.

Les Compartiments peuvent être établis pour une période limitée ou illimitée, comme spécifié dans les présentes et dans l'annexe correspondante du Prospectus.

Si les actifs nets d'un Compartiment ou d'une classe tombent en dessous ou n'atteignent pas un montant déterminé par l'Associé gérant commandité comme étant le niveau minimum pour que ce Compartiment ou cette classe opère d'une manière économiquement efficace, ou si un changement dans la situation économique ou politique relative au Compartiment ou à la classe concerné le justifie, l'Associé gérant commandité a le pouvoir discrétionnaire de liquider ce Compartiment ou cette classe par rachat forcé des actions de ce Compartiment ou de cette classe à la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision est devenue effective. La décision de liquidation sera envoyée aux actionnaires concernés par courrier avant la date d'effet de la liquidation.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé gérant commandité dans le paragraphe précédent, une assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe peut, sur proposition de l'Associé gérant commandité et avec son approbation, racheter toutes les actions de ce Compartiment ou de cette classe (en prenant en compte les prix réels de réalisation des investissements et des frais de réalisation). Il n'y aura pas de quorum requis pour une telle assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées.

Au sujet des circonstances prévues par le troisième alinéa de cet article 20, l'Associé gérant commandité peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant au sein de la Société (le "Nouveau Compartiment") et de re-désigner les actions du Compartiment concerné comme des actions du Nouveau compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire et le paiement du montant correspondant au droit fractionné des actionnaires). Cette décision sera notifiée aux actionnaires concernés (et, en plus, la notification contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) par courrier à l'adresse de chaque Actionnaire concerné comme mentionné dans le registre des actionnaires de la Société.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé gérant commandité dans le paragraphe précédent, une contribution des actifs et passifs attribuables d'un Compartiment à un autre Compartiment de la Société peut être décidée par une assemblée générale des actionnaires, sur proposition de l'Associé gérant commandité et avec son approbation, du Compartiment contribuant pour laquelle il n'y aura aucune condition de quorum et qui décidera de cette fusion par une résolution adoptée à la majorité simple des voix exprimées.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués aux actionnaires concernés à la clôture de la liquidation d'un Compartiment ou d'une classe seront déposés à la Caisse de Consignation pour être tenu au profit des Actionnaires concernés. Les montants non réclamés seront confisqués conformément à la loi luxembourgeoise.

Toute distribution résultant de ce qui précède sera faite et traitée en conformité avec les dispositions appropriées énoncées dans le Prospectus et les dispositions appropriées énoncées dans l'annexe applicable du Prospectus sous la rubrique "Cascade de distribution".

Au moment de la liquidation d'un Compartiment dans lequel des Classes Traçantes ont été lancées, le boni de liquidation attribuable à chaque action correspondra au montant que la Classe Traçante à laquelle telle action appartient est habilitée à diviser par le nombre d'actions en circulation de la Classe Traçante concernée. La Classe Traçante d'actions sera habilitée à procéder à la liquidation selon les modalités prévues ci-après:

a) premièrement, toutes les dettes et les engagements du Compartiment concerné doivent être remboursés. Ces dettes ou ces engagements seront attribuées à une ou plusieurs Classe(s) Traçante(s) spécifique(s) à laquelle elles appartiennent ou, si ce n'est pas possible, seront distribuées entre les classes d'actions du Compartiment au prorata du capital qu'elles représentent.

b) Ensuite, le montant des dettes et engagements en question de chaque Classe Traçante sera compensé par l'actif imputable à la Classe Traçante concernée, y compris en particulier l'Actif-Cible ou les Actifs-Cibles et tout fonds disponibles imputables à telle Classe Traçante.

Dans l'hypothèse où le montant ainsi calculé pour une Classe Traçante est négatif, telle Classe Traçante n'aura droit à aucune recette de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué proportionnellement parmi toutes les Classes Traçantes qui disposent d'un montant positif jusqu'à concurrence de ce montant. Tout surplus afférent à une Classe Traçanted' sera distribué exclusivement aux détenteurs de Classe Traçante.

Art. 21. Modification des statuts. Ces présents statuts peuvent être modifiés en tout temps par l'assemblée des actionnaires soumises aux règles de quorum et de vote prévues par la législation luxembourgeoise et avec l'accord de l'Associé gérant commandité. Par dérogation, la modification du statut de la Société en tant que SICAR devra être adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la Loi SICAR et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa transformation en société en commandite par actions sont estimés à EUR 5.500,-

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du Bureau tous connus du notaire par leurs noms, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-B. LACHAISE, D. DINE, A. VRENNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33339. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013112617/1420.

(130136912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Rodra Investissements S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.936.

L'an deux mille treize.

Le douze juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1) L'associée commandité RODRA S.A., c/o Verifid SA, avec siège social au 100, rue de Rhône, CH-1204 Genève, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

2) L'associée commanditaire: la société ARDOR Capital SA dont le siège social est à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société en commandite simple RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153.936,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1617 du 10 août 2 010,

dont le capital social de DIX MILLE EUROS (EUR 10.000,-) représenté par DIX MILLE (10.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune, est réparti comme suit:

1) L'associée commandité RODRA S.A., prénommée UNE PART SOCIALE	1
2) L'associée commanditaire: la société ARDOR Capital SA	
NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF PARTS SOCIALE	9.999
TOTAL: DIX MILLE PARTS SOCIALES	10.000

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le paragraphe deux (2) de l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social est modifié comme suit:

"La Société peut également octroyer des prêts ou des garanties sous toute forme aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, à ses associés, voire exceptionnellement à des tiers.

Elle peut aussi octroyer des garanties sous toute forme afin de garantir le remboursement de toute dette contractée par des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, d'associés voire exceptionnellement de tiers."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9595.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112657/46.

(130136193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

SEB Private Equity Opportunity III Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Luxembourg, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 179.200.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the third day of July.

Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

SEB Asset Management S.A., a Luxembourg company incorporated in the form of a public limited partnership (société anonyme), whose registered office is located at 4 rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under n°B-28.468,

here represented by Maître José Ignacio Pascual Gutiérrez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 June 2013;

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg public limited company (société anonyme) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:(the "Articles of Incorporation"):

Art. 1. There exists among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "SEB Private Equity Opportunity III Management S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 24 hereof.

Art. 3. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF, a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF) that shall be organised as a société en commandite par actions and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and to act as its general partner and sole manager with unlimited liability.

Art. 4. The Company may also hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and manage, control and develop its portfolio.

Art. 5. The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

Art. 6. The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 7. The registered office of the Company is established in Howald (municipality of Hesperange), Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 8. The share capital of the Company is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) represented by fifty (50) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 10. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, either at the registered office of the Company, or at any other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of May each year at 10 a.m.. If this day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. The quorums and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one (1) vote. Shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a majority of fifty percent (50%) plus one (1) of the votes of the shareholders present or represented. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 13. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law, if applicable.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 14. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six (6) years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 15. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including general managers and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by facsimile of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by facsimile another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If the quorum is not satisfied, another meeting shall be convened.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one (1) or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 16. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two (2) directors.

Art. 17. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles of Incorporation or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company. In accordance with its purpose, when acting as general partner and sole manager with unlimited liability of SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF, the Company also has power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF within the limits and in accordance with the articles of incorporation of the latter, its issuing documentation and all applicable Luxembourg laws and regulations.

The Board of Directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

Art. 18. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV - SIF, or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two (2) directors or by the sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the Board of Directors.

Art. 20. The accounts of the Company shall be audited by an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) (the "Auditor"). The Auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office, term and fees.

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 22. From the annual net profit of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company as stated in Article eight hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated in the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 25. In respect of all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares	Value
SEB Asset Management S.A.	Fifty (50) shares of one thousand (1,000) Euros each	EUR 50,000

The shares have all been fully paid up in cash so that fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) are now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2013.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

The first annual accounts of the Company will be dated 31 December 2013.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person(s), representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 4 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The independent auditor for the Company shall be:

PricewaterhouseCoopers Société cooperative, 400 route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The independent auditor shall remain in office until the close of the annual general meeting approving the annual accounts of the Company as of 31 December 2013.

Third resolution

The following persons are appointed as members of the Board of Directors:

- Ms Viveka Hirdman-Ryrberg, Director, professionally residing in SE-106 40 Stockholm at Kungsträdgårdsgatan 8, who is appointed as chairperson of the Board of Directors;
- Mr. Victor Lang, Director, professionally residing in SE- 106 40 Stockholm, Sveavägen 8;
- Mr. Jan Stjernström, Director, professionally residing at SE - 106 40 Stockholm, Sergels Torg 2;
- Mr. Mats Bergling, Director, professionally residing at 4 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Ralf Ferner, Director, professionally residing at 4 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of shareholders of 2014.

Whereof this notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This original deed having been read to the appearing person, known to the notary by their name, surname, civil status and residence; the said appearing persons signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juillet.

Par-devant le soussigné Maître Carlo Versandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SEB Asset Management S.A., une société luxembourgeoise constituée sous la forme d'une société anonyme, dont le siège social est situé au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-28.468;

représentée aux présentes par Maître José Ignacio Pascual Gutiérrez, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 juin 2013.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le Notaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme (S.A.) qu'elle déclare constituée pour lui et dont les statuts sont les suivants (les «Statuts»):

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «SEB Private Equity Opportunity III Management S.A.» (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, tel qu'il est précisé à l'Article 24 ci-après.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), sous la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, et d'agir en qualité d'associé gérant commandité et de gérant unique indéfiniment responsable.

Art. 4. La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et réaliser toutes autres formes de placements, procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi qu'à l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et valoriser ses participations.

Art. 5. La Société peut en outre garantir ou accorder des prêts, accorder des sûretés ou assister d'autre façon les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, et émettre des obligations et autres titres de créance.

Art. 6. La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile à l'accomplissement de son objet.

Art. 7. Le siège social de la Société est établi à Howald, (commune de Hesperange), Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»), des succursales ou bureaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le Conseil d'Administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société pour des actes de gestion journalière et ordinaire.

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1000,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 9. Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration, les cessions d'actions seront réalisées par déclaration écrite de transfert portée au registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation concernés.

Art. 12. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par facsimile, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un mandataire. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

Les actionnaires prenant part à l'assemblée générale par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant que toutes les personnes prenant part à l'assemblée s'entendent les uns les autres sur une base continue et leur permettant une participation effective aux assemblées, sont jugés être présents pour le calcul des quorums et votes, à condition que ces moyens de communication soient disponibles au lieu de l'assemblée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à une majorité de cinquante pour cent (50%) plus une (1) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 13. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires, et publié en accord avec les exigences de la loi, si applicable.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 14. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres n'ayant pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et soient éligibles; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de retraite, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants devront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur et/ou en défaveur d'une décision, le président aura une voix prépondérante.

Art. 15. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président, ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée générale. Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes, un autre administrateur, et, pour les assemblées générales des actionnaires, toute autre personne, pour assumer la présidence temporaire de ces assemblées et réunions. Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont des directeurs généraux, des directeurs généraux-adjoints ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs nommés auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par facsimile de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à une réunion par de tels moyens équivaldra à une présence en personne à une telle réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par facsimile un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas atteint, une autre réunion devra être convoquée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un (1) seul ou de plusieurs documents contenant les décisions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 16. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux (2) administrateurs.

Art. 17. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société, et tout point ne relevant pas de la compétence de l'assemblée générale conformément aux présents Statuts ou aux dispositions légales tombe dans le champ de sa compétence.

Le Conseil d'Administration a en particulier le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société. En accord avec son objet, en agissant en tant qu'associé commandité et gérant unique indéfiniment responsable de SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF, la Société a aussi le pouvoir de déterminer la politique générale et la ligne de conduite de la gestion et des affaires de SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF dans les limites et en accord avec les statuts de cette dernière, sa documentation d'émission et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Le Conseil d'Administration pourra sous sa responsabilité et son contrôle déléguer ses pouvoirs, relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés du fait qu'un (1) ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV - SIF, ou leurs filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer discrétionnairement.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être ou avoir été administrateur ou directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

Art. 19. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la seule signature d'un des administrateurs ou de tout fondé de pouvoir auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur d'entreprise agréé (le «Réviseur»). Le Réviseur sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments; ainsi que la durée de son mandat.

Art. 21. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 22. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article huit des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, la répartition des résultats annuels.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'Administration déterminera souverainement la devise dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que la date et le lieu de paiement.

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant sur la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 24. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps utile par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 25. Tous les points non régis par ces Statuts seront soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le capital social a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Valeur
SEB Asset Management S.A.	Cinquante (50) actions de mille (1.000) Euros chacune	EUR 50.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra en 2014.

Les premiers comptes annuels de Société seront datés du 31 décembre 2013.

Déclarations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.400,-.

Assemblée générale des actionnaires

La personne sus-indiquée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire après la constitution. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a adopté les décisions suivantes:

Première décision

Le siège social de la société est établi au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième décision

Le réviseur d'entreprise agréé de la Société est:

PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400 route d'Esch, L-1471, Grand-Duché de Luxembourg.

Le réviseur d'entreprise agréé restera en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Troisième décision

Les personnes suivantes sont nommées comme membres du Conseil d'Administration:

- Madame Viveka Hirdman-Ryrberg, Administrateur, résidant professionnellement au 8 Kungsträdgårdsgatan, SE-106 40 Stockholm, qui est nommée présidente du Conseil d'Administration;
- Monsieur Victor Lang, Administrateur, résidant professionnellement au 8 Sveavägen SE-106 40;
- Monsieur Jan Stjernström, Administrateur, résidant professionnellement au Sergels Torg 2, SE - 106 40 Stockholm;

- Monsieur Mats Bergling, Administrateur, résidant professionnellement au 4 rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Monsieur Ralf Ferner, Administrateur, résidant professionnellement au 4 rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration restera en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante susvisée, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. I. P. GUTIERREZ et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32512. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013112705/464.

(130136719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Hämelmaous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6466 Echternach, 18, rue de Mungenast.

R.C.S. Luxembourg B 107.478.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013109050/10.

(130132684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Hausman Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109052/10.

(130132339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Matterhorn Mobile Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.831.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 26 juillet 2013:

(i) D'accepter la démission de Madame Isabelle PROBSTEL et de Madame Cindy TEIXEIRA en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 17 juillet 2013.

(ii) De nommer avec effet au 17 juillet 2013 et ce pour une durée illimitée, Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société.

(iii) De reclasser Madame Linda HARROCH en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 17 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109233/17.

(130132522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 153.583.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109053/10.

(130132680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.810.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013108986/13.

(130131830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CEREP Investment S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.268.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2013

La clôture de la liquidation de la Société a été décidée par résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2013.

La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai légal de 5 ans à l'ancien siège social de la Société situé, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108801/16.

(130132804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

IHG CORE Holdings (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

IHG Core Holdings (Europe) S.à r.l.

Damien Nussbaum

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013109093/13.

(130131902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.